

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère de l'Environnement, Conservation de
la Nature et Développement Durable

**Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de
changement climatique en République
Démocratique du Congo**

**Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique et de la
stratégie Nationale sur le Changement Climatique
(2016 – 2020)**

Janvier 2015

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES D'ADAPTATION	3
1.1. OPTIONS ET ACTIONS RETENUES	3
1. PROGRAMME ADAPTATION	4
1.1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME ADAPTATION.....	4
1.2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ET COÛTS D'INVESTISSEMENT	4
1.2.1. <i>Programme d'adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable en RDC (604,30 MUS\$)</i>	4
1.2.2. <i>Programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie en RDC (1274,00 MUS\$)</i>	9
1.2.3. <i>Programme conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC (50,00 MUS\$)</i>	16
1.2.4. <i>Programme d'adaptation de la zone côtière de Banana-Nsiamfumu (26 km) à l'élévation du niveau de la mer (118,00 MUS\$)</i>	18
2. PROGRAMME ATTÉNUATION	21
2.1. SYNTHÈSE DU PROGRAMME ATTÉNUATION	21
2.2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES ET COÛTS D'INVESTISSEMENT	21
2.2.1. <i>Programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et péri-urbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) pour la réduction des émissions des GES (24.790.000 US\$)</i>	21
2.2.2. <i>Programme National Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (97.000.000 US\$)</i>	26
2.2.3. <i>Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels pour la Réduction des émissions des GES (26.980.000US\$)</i>	29
2.2.4. <i>Programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public dans les grands centres urbains de RDC -Kinshasa, Lubumbashi, Matadi- (127.930.000 US\$)</i>	34
2.2.5. <i>Programme National de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables en République Démocratique du Congo (123.3000.000 US\$)</i>	41

1. Programmes d'adaptation

1.1. Options et actions retenues

Option	Action
<i>Secteur agricole et développement rural intégré et durable</i>	<ul style="list-style-type: none">> Réalisation d'un zonage pour une affectation des terres, en vue de circonscrire les zones à affecter spécifiquement aux activités agricoles.> Promotion (i) des pratiques culturales permettant une sédentarisation relative des activités agricoles, (ii) des semences améliorées et/ou résilientes, et (iii) des techniques d'enrichissement du sol accessibles aux paysans.> Appui à l'organisation des circuits de commercialisation et à une politique des prix des ventes de produits agricoles rémunérateurs aux producteurs.> Encadrement de qualité en faveur des paysans dans leurs activités agricoles, le soutien en intrants agricoles, et le renforcement de la vulgarisation agricole.> Promotion de la recherche agronomique en vue de l'amélioration des rendements des principales cultures pratiquées.
<i>Secteur de conservation des écosystèmes forestiers et de biodiversité</i>	<ul style="list-style-type: none">> Promotion des projets permettant de réorienter les populations vers des activités économiques à impact réduit sur les écosystèmes forestiers.> Mobilisation, organisation et implication des populations locales dans la gestion des écosystèmes forestiers de leur terroir.> Valorisation des savoirs traditionnels des populations locales liés à la conservation des écosystèmes.> Réhabilitation des infrastructures des routes d'intérêt agricole et agroforestier.> Mise en place d'un meilleur contrôle de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre et promotion de l'agroforesterie.
<i>Secteur d'énergie, transport et qualité de vie (eau potable, hygiène et assainissement)</i>	<ul style="list-style-type: none">> Substitution progressive des énergies fossiles dans le résidentiel par des énergies renouvelables.> Consolidation des efforts en cours pour un renforcement des capacités dans la gestion administrative de l'environnement à la base.> Renforcement de la capacité du gouvernement et développement de stratégies au niveau national visant à améliorer l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu urbain et rural.> Renforcement de la résilience des populations vulnérables (femmes et enfants) par un appui au programme Ecole et Village Assainis> Renforcement de la gestion des ordures ménagères et industrielles: par l'élaboration d'un Schéma directeur de gestion des déchets et la mise en œuvre de programme de gestion des ordures ménagères dans cinq provinces prioritaires.
<i>Secteur de gestion intégrée et d'adaptation des zones côtières à l'élévation du niveau de la mer</i>	<ul style="list-style-type: none">> Renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires de gestion intégrée des zones littorales vulnérables> Mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion côtière dans la zone située entre Banana et Nsiamfumu (26 km)> Réduction de la vulnérabilité des populations littorales dans la zone du Banana à Nsiamfumu à l'érosion côtière à travers: i) l'appui aux activités résilientes génératrices de revenu et ii) le renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales vulnérables au changement climatique.

1. Programme Adaptation

1.1. Synthèse du programme adaptation

N°	Programme Adaptation	Coût d'investi. (Millions US\$)
1	Programme d'adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable en RDC	604,30
2	Programme d'adaptation accompagnant le secteur Energie, du Transport et de l'amélioration de la qualité de vie.	3.491,00
3	Programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC	50,00
4	Programme de protection de zone côtière de Banana-Nsiamfumu 26 km	118,00
Total		4.263,39

1.2. Description des programmes et coûts d'investissement

1.2.1. Programme d'adaptation du secteur de l'agriculture et du développement rural durable en RDC (604,30 MUS\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Agriculture, secteurs agro-pastoral et agro-forestier > Développement rural intégré et durable > Gestion durable des terres
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Les changements climatiques affectent les cycles saisonniers et d'autres paramètres agroclimatiques et menacent directement la production de denrées alimentaires de base pour les communautés rurales et ont, par extension, de graves implications potentielles pour la sécurité alimentaire, déjà précaire, de l'ensemble de la population congolaise. > L'agriculture congolaise, qui constitue la source de revenus pour 90% de la population du pays, continue d'être exclusivement pluviale et/ou transhumante. Avec le changement de pluviométrie, notamment à travers des saisons de pluies écourtées, une variabilité prononcée au cours des saisons de pluies, ou avec l'augmentation de la température moyenne du sol (affectant ainsi la croissance de cultures), les récoltes sont menacées et les populations, qui dépendent presque exclusivement de l'agriculture pluviale, sont rendues vulnérables, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. > Cette incertitude croissante, combinée avec la faible capacité à gérer les risques climatiques et le nombre limité de mécanismes d'adaptation disponibles, pourrait constituer des obstacles supplémentaires à l'atteinte de la sécurité alimentaire et du développement social parmi les populations pauvres et particulièrement dans les communautés rurales. > Convaincu de l'ampleur de ces défis, la RDC a procédé au renforcement de sa politique du développement agricole par l'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en 2010. Un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été établi en 2013. Le PNIA constitue le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'agriculture et du développement rural. Il prend en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de huit ans (2013 – 2020). Il fédère l'ensemble des programmes et projets en cours et en perspective dans le secteur, et est structuré en cinq programmes dont : i) la promotion des filières agricoles et de l'agri business, ii) la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques ; iii) de recherche, vulgarisation et enseignement agricoles ; iv) la gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles et enfin, v) l'adaptation aux

	<p>changements climatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> > La RDC considère que l'ensemble des interventions futures dans le secteur agricole et rural doit être harmonisé en vue d'en améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité. Sur le plan opérationnel, cette harmonisation peut être obtenue grâce à l'alignement de chaque nouveau programme ou projet sur l'architecture générale du PNIA. A cet effet, les actions d'adaptation du secteur agricole, contribueront à atteindre les objectifs sectoriels et permettront d'avoir un impact plus significatif sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la lutte contre la malnutrition et la souveraineté alimentaire de la République Démocratique du Congo toute en réunissant les conditions de leur adaptation au changement climatique.
<i>But du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire de la RDC. > Adapter le secteur de l'agriculture, agropastoral et agro-forestier aux changements climatiques en RDC.
<i>Objectifs en termes d'interrelation et de co-bénéfices</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Une réforme globale du cadre institutionnel et réglementaire du secteur agricole, agropastoral, de l'élevage et de l'agroforesterie est mise en place. > Un appui technique et financier est apporté pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination multisectorielle et la promotion du développement communautaire : organisation de la population rurale, processus de développement à la base (Plan de développement local ou PDL). > La mise à niveau et le renforcement des capacités managériales, techniques et financières sont assurés pour les départements et structures en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, des structures déconcentrées et des structures d'appui technique dans le domaine d'adaptation au changement climatique. > Les activités de conditionnement et de transformation des produits agricoles sont introduites, promues et adoptées par les agriculteurs à travers leurs organisations professionnelles. > L'emploi des intrants verts (compost et engrais organiques) est promu et généralisé. > Un appui permanent est apporté au développement et à la mise en œuvre d'initiatives et techniques d'adaptation du secteur aux changements climatiques par l'appui à la microfinance.
<i>Résultats escomptés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Les revenus des populations en milieu rural sont améliorés par la vulgarisation des techniques d'adaptation, le développement de la recherche scientifique et l'amélioration du cadre macro-économique du pays. > Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). > La productivité agricole et la maîtrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. > La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité. > Les infrastructures rurales de base sont réhabilitées et renforcées et les zones rurales sont désenclavées (voiries, pistes rurales, TIC).
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > L'amélioration des revenus des populations en milieu rural et le renforcement de la sécurité alimentaire par la vulgarisation du développement rural intégré : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières (filières de production végétale, filières de production animale et filières de production halieutique) ; • développer l'agri-business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur ;

- créer des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) ;
 - constituer des réserves stratégiques pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
 - développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs.
- > Programme d'adaptation du PNIA aux changements climatiques :
- le renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole ;
 - la gestion durable et intégrée des ressources naturelles ;
 - l'adaptation et la maîtrise de l'appareil de production agricole et animale et des techniques de transformation et de conditionnement des produits agricoles ;
 - la réhabilitation et le renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales ;
 - l'amélioration de la productivité agricole, pastorale et agro-forestière par la vulgarisation de semences et géniteurs de qualité (désamination des acquis du PANA-ASA), la GDT, la GIRE, la promotion de techniques culturales adaptées, la promotion de la production de compostes et d'intrants agricoles ;
 - la valorisation des sous-produits (alimentation animale et composte).
- > La promotion de l'organisation des populations rurales et la mise en œuvre de mécanisme de développement à la base (Plan de Développement Local) :
- organiser les communautés rurales et améliorer la gouvernance agricole;
 - promouvoir l'intégration de l'approche genre ;
 - renforcer les capacités d'appui institutionnel et technique au niveau central et local ;
 - renforcer les capacités des organisations rurales (organisations paysannes, groupements d'intérêt et coopératives, ...).
- > L'intégration de la résilience face au changement climatique dans les stratégies de développement sectorielles et la planification du risque climatique°:
- appuyer le cadre institutionnel et réglementaire ;
 - renforcer le transfert des technologies et du savoir-faire de gestion et d'encadrement au niveau décentralisé ;
 - favoriser l'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres (potentiel agricole, agropastoral, agroforestier, plan d'eau et lac, forêts, ...) ;
 - appuyer les PME ou autres structures locales spécialisées dans la production agricoles, la transformation des produits et l'entretien des infrastructures agricoles;
 - promouvoir des moyens de transport en milieu rural ;
 - appuyer les techniques culturales et rationaliser la mécanisation agricole en milieu rural ;
 - mettre en place les mécanismes de financement et micro-financement.
- > La promotion de la recherche agronomique pour appuyer le développement communautaire :
- renforcer les capacités des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique ;
 - développer et promouvoir des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et agroforestière résilientes aux changements climatiques (cultures vivrières, pisciculture familiale, production animale) ;
 - promouvoir des technologies appropriées de transformation et de conditionnement

	<p>des produits agricoles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques ; • renforcer les capacités scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche/action agronomique. <p>> La gestion et la coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation et gestion des connaissances.</p> <p>> Installation d'un système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.</p>																														
<p><i>Couverture Géographique</i></p>	<p>> Cinq anciennes provinces prioritaires (sur la base des orientations stratégiques de la RDC affichées dans le PNIA, 2014): Bandundu, Equateur, Katanga, Kinshasa et province orientale.</p> <p>> Le programme touche directement ou indirectement les populations des cinq anciennes provinces concernées par le programme. le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="395 696 1399 1048"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Province</th> <th rowspan="2">Chef-lieu</th> <th>Superficie</th> <th>Population</th> </tr> <tr> <th>(km²)</th> <th>(est. 2013)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bandundu</td> <td>Bandundu</td> <td>295658</td> <td>8567339</td> </tr> <tr> <td>Équateur</td> <td>Mbandaka</td> <td>403292</td> <td>7977080</td> </tr> <tr> <td>Katanga</td> <td>Lubumbashi</td> <td>496877</td> <td>6059063</td> </tr> <tr> <td>Kinshasa</td> <td>Kinshasa</td> <td>9965</td> <td>11000000</td> </tr> <tr> <td>Province Orientale</td> <td>Kisangani</td> <td>503239</td> <td>8633573</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td>1 709 031</td> <td>42 237 045</td> </tr> </tbody> </table>	Province	Chef-lieu	Superficie	Population	(km ²)	(est. 2013)	Bandundu	Bandundu	295658	8567339	Équateur	Mbandaka	403292	7977080	Katanga	Lubumbashi	496877	6059063	Kinshasa	Kinshasa	9965	11000000	Province Orientale	Kisangani	503239	8633573	Total		1 709 031	42 237 045
Province	Chef-lieu			Superficie	Population																										
		(km ²)	(est. 2013)																												
Bandundu	Bandundu	295658	8567339																												
Équateur	Mbandaka	403292	7977080																												
Katanga	Lubumbashi	496877	6059063																												
Kinshasa	Kinshasa	9965	11000000																												
Province Orientale	Kisangani	503239	8633573																												
Total		1 709 031	42 237 045																												
<p><i>Coût estimatif global du projet d'adaptation du secteur agricole et du développement rural</i></p>	<p>> Le volume de financement de l'adaptation du secteur agricole et du développement rural et durable est estimé à 604,30 millions d'US\$;</p> <p>> L'adaptation du secteur agricole et du développement rural durable a déjà bénéficié d'un financement de 3,149 millions d'USD dans le cadre du PANA-ASA1 (déjà achevé en 2015). Le même secteur dispose d'un financement dans le cadre de la mise en œuvre en cours du PANA-AFE de l'ordre de 5,125 millions USD. La RDC a eu aussi l'accord de financement du FEM et du PNUD pour le PANA-ASA2, à échelle de 8,250 millions d'US\$. Le démarrage de ce programme aura lieu à partir de 2016.</p> <p>> La répartition des investissements est donnée par le tableau suivant:</p> <table border="1" data-bbox="384 1393 1394 2031"> <thead> <tr> <th>Réf</th> <th>Actions/Projets/Programmes</th> <th>Coût d'investi. (Millions US\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Programme d'appui à la croissance économique résiliente du secteur agricole et du développement rural durable en RDC</td> <td>97,00</td> </tr> <tr> <td>1.1</td> <td>Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières</td> <td>70,00</td> </tr> <tr> <td>1.2</td> <td>Développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur</td> <td>10,00</td> </tr> <tr> <td>1.3</td> <td>Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs</td> <td>17,00</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Programme « Adaptation » du Plan National d'Investissement Agricole de la RDC</td> <td>65,80</td> </tr> <tr> <td>2.1</td> <td>Renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>2.2</td> <td>Gestion durable et intégrée des ressources naturelles : Biodiversité, GDT et GIRE</td> <td>5,00</td> </tr> <tr> <td>2.3</td> <td>Réhabilitation et renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales.</td> <td>50,00</td> </tr> <tr> <td>2.4</td> <td>Vulgarisation de semences et géniteurs de qualité et des techniques culturales adaptées.</td> <td>5,00</td> </tr> </tbody> </table>	Réf	Actions/Projets/Programmes	Coût d'investi. (Millions US\$)	1	Programme d'appui à la croissance économique résiliente du secteur agricole et du développement rural durable en RDC	97,00	1.1	Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières	70,00	1.2	Développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur	10,00	1.3	Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs	17,00	2	Programme « Adaptation » du Plan National d'Investissement Agricole de la RDC	65,80	2.1	Renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole	5,00	2.2	Gestion durable et intégrée des ressources naturelles : Biodiversité, GDT et GIRE	5,00	2.3	Réhabilitation et renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales.	50,00	2.4	Vulgarisation de semences et géniteurs de qualité et des techniques culturales adaptées.	5,00
Réf	Actions/Projets/Programmes	Coût d'investi. (Millions US\$)																													
1	Programme d'appui à la croissance économique résiliente du secteur agricole et du développement rural durable en RDC	97,00																													
1.1	Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières	70,00																													
1.2	Développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans et des autres opérateurs du secteur	10,00																													
1.3	Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs	17,00																													
2	Programme « Adaptation » du Plan National d'Investissement Agricole de la RDC	65,80																													
2.1	Renforcement institutionnel et réglementaire du secteur agricole	5,00																													
2.2	Gestion durable et intégrée des ressources naturelles : Biodiversité, GDT et GIRE	5,00																													
2.3	Réhabilitation et renforcement des infrastructures rurales de base et le désenclavement des zones rurales.	50,00																													
2.4	Vulgarisation de semences et géniteurs de qualité et des techniques culturales adaptées.	5,00																													

2.5	Valorisation des sous-produits (alimentation animale et compost).	1,00
3	Programme d'organisation des populations rurales et développement à la base dans les provinces de : Bandundu, Katanga, Kinshasa, Equateur et Province orientale.	95,00
3.1	Organisation des communautés rurales et amélioration de la gouvernance agricole.	70,00
	Promotion de l'intégration de l'approche genre.	5,00
3.2	Renforcement des capacités d'encadrement de gestion et d'appui technique aux organisations communautaires.	10,00
3.3	Renforcement des capacités des organisations rurales : Montage, gestion et planification.	10,00
4	Programme d'appui à l'intégration de la résilience face aux changements climatiques dans les stratégies de développement et la planification du risque climatique.	240,00
4.1	Appui dans le cadre institutionnel et réglementaire en matière d'adaptation du secteur agricole, agropastoral et l'agroforesterie.	15,00
4.2	Appui concernant le transfert des technologies et du savoir-faire de gestion et d'encadrement au niveau décentralisé.	15,00
4.3	Appui relatif à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.	10,00
4.4	Appui des PME ou autres structures locales de production agricoles, de transformation et de conditionnement des produits agricoles.	70,00
4.5	Promotion des moyens de transport en milieu rural.	40,00
4.6	Appui des techniques culturales et rationalisation de la mécanisation agricole en milieu rural.	20,00
4.7	Mise en place des mécanismes de financement et micro-financement.	40,00
5	Programme de promotion de la recherche agronomique et de renforcement des capacités d'innovation dans le cadre de la résilience de la RDC face au CC.	45,50
5.1	Renforcement des capacités humaines et matérielles des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique.	10,00
5.2	Développement et promotion des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et l'agroforesterie.	10,00
5.3	Promotion des technologies appropriées de transformation et de conditionnement des produits agricoles.	5,00
5.4	Appui concernant la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques.	5,00
5.5	Appui relatif à la recherche/action agronomique.	15,50
6	Coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation et gestion des connaissances.	51
6.1	Coordination stratégique des programmes, plans, initiatives en matière d'adaptation.	46
6.2	Conception et mise en œuvre d'une base de données de gestion des connaissances.	5
7	Projet de conception, équipement et mise en œuvre d'un système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.	10
7.1	Système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture.	10
	Total Global	604,30

1.2.2. Programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie en RDC (1274,00 MUS\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Energie > Transport > Qualité de vie, ensemble des thématiques relatives à l'alimentation en eau potable, assainissement et gestion des déchets
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Le secteur énergétique en RDC est divisé en deux catégories : celui de l'énergie électrique et celui de l'énergie domestique. Le premier est marqué par un très faible accès des populations à l'énergie électrique (taux d'électrification de 11 % en 2015), et sa relation avec les changements climatiques n'est pas évoquée de manière pertinente dans les documents en lien avec la gestion de l'énergie dans le pays. > L'énergie domestique, elle est caractérisée par une forte utilisation du bois énergie par 99 % de la population rurale de la RDC, aussi bien pour la cuisson que pour la fabrication du charbon de bois. Par ailleurs, beaucoup de personnes tirent des bénéfices directs et indirects de la production et de la commercialisation du bois énergie, qui constitue une véritable filière. En effet, au-delà du fait d'enlever le couvert forestier pour la production de ce type de bois, les espaces ainsi libérés sont utilisés pour les activités agricoles de subsistance. Cette dynamique de production, d'utilisation et de commercialisation du bois énergie est importante pour le développement socio-économique des populations rurales qui en dépendent. > À l'instar du secteur de l'énergie électrique, celui de l'énergie bois ne bénéficie d'aucune politique particulière si ce n'est celle indirectement induite de la politique d'encadrement des forêts dont sont tirées les ressources nécessaires pour alimenter cette filière. Pourtant, à l'inverse du secteur de l'énergie électrique, adossée sur le potentiel hydrologique du pays, celui de l'énergie domestique, dépendant des ressources forestières, reste vulnérable aux changements climatiques et aux dynamiques politiques qu'il induit aussi bien au niveau national qu'international. D'une part, le changement climatique affecte les forêts et appelle à la prise de mesures tendant à la protéger. D'autre part, la forte dépendance vis-à-vis de la ressource forestière, qui se fait de plus en plus rare, affecte les modes de vies des populations rurales. Les risques de mal- adaptation sont dès lors à envisager. > Selon les analyses réalisées par l'UNICEF et ses partenaires, la RDC ne va pas réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'eau potable et d'assainissement. La réalisation de l'Objectif 7 nécessiterait que 72 % de la population ait accès à l'eau potable et 58 % à des services d'assainissement amélioré d'ici 2015. Pour le moment, 47% de la population a accès à l'eau potable salubre (83% en milieu urbain et 31% en milieu rural), tandis que seulement 14% de la population a accès à des installations d'assainissement suffisantes (36% en milieu urbain et 4% en milieu rural) selon le rapport MICS 2010. Ainsi, afin de réaliser les OMD, il faudrait que 17,5 millions de personnes en RDC puissent accéder à l'eau potable et que 30,8 millions de personnes puissent accéder à l'assainissement d'ici fin 2015. > En effet, sur le plan politique et de stratégie, le secteur de l'eau et de l'assainissement est affaibli par une structure politique fragmentée. Il y a à ce jour 6 corps de gouvernement différents impliqués, à travers 6 ministères séparés. Les agences majeures incluent : REGIDESCO pour l'eau en milieu urbain (Ministère de l'Energie) ; le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) pour l'eau en milieu rural ; le Ministère du Développement Rural ; le programme d'assainissement national (Ministère de l'Environnement) ; et le 9ème Bureau du Ministère de la Santé qui travaille à la fois dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Afin de faciliter la coordination des secteurs de l'eau et de l'assainissement, une agence indépendante, le CNAEA (Comité National d'Action de l'Eau et d'Assainissement), a été créé dans les années 1990 et est place sous l'autorité du Ministère du Plan. > Le CNAEA a reçu un soutien pour que la RDC se joigne à 35 autres pays membres de l'initiative Eau et Assainissement Pour Tous (Sanitation and Water for All). Le

	<p>Gouvernement s'est engagé en avril 2012 lors de la conférence à haut niveau de Washington à renforcer les institutions du programme WASH et ses ressources humaines en 2013-2014. L'UNICEF participe aux groupes de travail du programme WASH sur les donateurs et sur la thématique de l'hygiène. Encourager à soutenir la stratégie du gouvernement visant à éliminer le choléra dans les régions endémiques et épidémiques figure parmi les priorités mises en avant par l'UNICEF.</p> <p>> Les réalisations en matière d'Eau et Assainissement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcement de la capacité du gouvernement et développement de stratégies au niveau national visant à améliorer l'accès à l'eau salubre, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu rural à travers 11 provinces et 250 zones de santé en RDC ; • le programme Ecole et Village Assainis (EVA), établi à l'échelle nationale, poursuit une stratégie centrée autour de la communauté et de ses besoins, qui donne aux familles l'opportunité de faire des choix informés tout en renforçant leur résilience ; • fin juin 2013, le programme EVA était opérationnel dans 11 provinces, 212 zones de santé et 5 289 villages, donc 3 256 ont été certifiés « villages assainis », et 1 425 écoles dont 1 054 ont été certifiées « écoles assainies ». Ces résultats se traduisent en chiffres : 2 273 198 nouvelles personnes ont pu accéder à un environnement sain lorsqu'ont été atteints les objectifs minimums fixés en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; • WASH (Eau, hygiène et assainissement), le programme d'urgence de l'UNICEF, est venu en aide à plus de 800 000 personnes dans des régions prédisposées au choléra grâce à la prévention mais aussi à la distribution de kits WASH contre le choléra (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013). Avec le soutien du programme RRMP (Réponse Rapide aux Mouvements de Population, le programme d'urgence principal de l'UNICEF), 295 144 personnes ont pu accéder à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène entre janvier et octobre 2013. <p>> En 2013, en tant que cluster principal pour les interventions d'urgence de WASH, le WASH Cluster et ses membres ont coordonné l'aide à plus de 4,5 millions de personnes (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013) visant à leur permettre d'accéder aux kits WASH afin de sauver des vies, de réduire la vulnérabilité et de répondre aux besoins essentiels des populations touchées.</p> <p>> En 2013, en tant que cluster principal pour les interventions d'urgence de WASH, le WASH Cluster et ses membres ont coordonné l'aide à plus de 4,5 millions de personnes (Rapport sur la situation humanitaire de milieu d'année 2013) visant à leur permettre d'accéder aux kits WASH afin de sauver des vies, de réduire la vulnérabilité et de répondre aux besoins essentiels des populations touchées.</p>
<i>Buts du projet</i>	<p>> Améliorer la résilience aux changements climatiques de la RDC par l'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie.</p> <p>> Améliorer de 28% l'accès à l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets.</p>
<i>Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices</i>	<p>> Dans un cadre d'intégration et de renforcement des capacités nationales d'adaptation au changement climatique, le programme vise:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la qualité de vie des populations par l'amélioration de l'accès aux services publics d'eau potable, électricité, assainissement, gestion des déchets et aux services de la santé publique ; • le renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques ; • le développement sectoriel dans une logique de développement durable,

	respectueux des contraintes environnementales et sociales résilient aux changements climatiques.
<i>Résultats escomptés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle nationale de 28% (soit 20 millions d'habitants) et de 63% dans les cinq provinces prioritaires sur une population totale de 32 millions d'habitants. > L'amélioration de l'accès aux services de gestion durable et intégrée des déchets de 28% à l'échelle nationale (soit 20 millions d'habitants) et de 63% des populations des cinq provinces prioritaires. > L'amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique. Les besoins concernent principalement les cinq provinces prioritaires. Les actions d'amélioration des voiries et des TIC vont permettre d'améliorer la communication et de conforter la réalisation des actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets. > L'amélioration de l'accès aux services de la santé publique des populations pauvres vulnérables au changement climatique dans les cinq provinces prioritaires: Ces actions permettent d'adapter les populations aux risques des changements climatiques à travers l'amélioration de l'accès aux services de santé de base (réduire les risques des maladies hydriques, ...). > Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales.
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement : selon le rapport MICS, 2010, 47% de la population de la RDC a accès à l'eau potable salubre et uniquement 14% à l'assainissement. La RDC n'a toujours pas atteint l'objectif OMD 7, à savoir 72% des populations ont accès à l'eau potable et 58% à l'assainissement en 2015. A travers sa contribution d'adaptation, la RDC vise améliorer de 28% (soit 20 millions d'habitants) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées à l'échelle nationale et de 63% dans les cinq provinces prioritaires sur une population totale de 32 millions d'habitants : (Kinshasa (11 millions d'habitants), Kongo Central (4,9 millions d'habitants), Kasai Oriental (7,6 millions d'habitants), Maniema (2 millions d'habitants) et Katanga (6.4 millions d'habitants)); > L'amélioration de l'accès aux services de gestion durables des déchets : La contribution d'adaptation de la RDC vise aussi l'appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matières de gestion intégrée et durable des déchets affichée dans la loi n°11/009. Les besoins sont estimés sur la base d'une amélioration de l'accès aux services de gestion des déchets de 28% de la population nationale et de 63% des populations des cinq provinces prioritaires. Les actions de gestion durable des déchets concernent la collecte, le traitement et surtout la récupération/valorisation des déchets (plastiques et compostages de la partie organique). > L'amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique. Les besoins concernent principalement les cinq provinces prioritaires. Les actions d'amélioration des voiries et des TIC vont permettre d'améliorer la communication et de conforter la réalisation des actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets. > L'amélioration de l'accès aux services de santé des populations pauvres vulnérables au changement climatique: Ces actions permettent d'augmenter la résilience des populations aux risques des changements climatiques à travers le renforcement de l'accès aux services de santé de base (réduire les risques des maladies hydriques, ...). > Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales. > Les principales activités du programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie des populations dans les cinq provinces prioritaires sont :

1. Amélioration de l'accès à l'eau potable
 - 1.1 Mobilisation des ressources en eaux (forages+sources)
 - 1.2 Stations de traitements d'eau potable
 - 1.3 Construction des réservoirs de stockage et réserves
 - 1.4 Conduites d'adduction et de distribution
 - 1.5 Branchement de 20 millions d'habitants
 - 1.6 Etude d'impact stratégique du programme d'AEP
2. Amélioration de l'accès à l'assainissement des eaux usées et gestion durable des déchets
 - 2.1 Assainissement individuels périurbain et rural
 - 2.2 Assainissement collectifs aux niveaux urbains appropriés (5 plans directeurs d'assainissement des chefs lieu (5 provinces concernées)
 - 2.3 Schéma directeurs de gestion des déchets des cinq provinces
 - 2.4 Infrastructures et équipement de collecte des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces prioritaires
 - 2.5 Construction et équipement des centres de transferts des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces
 - 2.6 Construction et équipement des centres de traitement technique (CET) des déchets dans les cinq villes chefs-lieux des provinces
 - 2.8 Construction et équipement de cinq unités de compostage des déchets organiques et des boues des d'épuration
 - 2.9 Vulgarisation de l'utilisation du compost en agriculture
 - 2.10 Etude d'impact stratégique du programme d'assainissement
3. Amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique
 - 3.1 Réhabilitation des voiries urbaines pour faciliter les actions d'AEP et d'assainissement
 - 3.2 Renforcement du raccordement au téléphone et à l'internet dans les cinq provinces
4. Amélioration des populations pauvres vulnérables au changement climatique de l'accès à la santé
 - 4.1 Réhabilitation et équipement des établissements de santé dans les 5 provinces
 - 4.2 Construction et équipement de centres de santé ruraux
 - 4.3 Renforcer les moyens et les équipements d'intervention d'urgence
 - 4.4 Renforcer les centres ruraux de maternité
5. Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales
 - 5.1 Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire d'assainissement et de gestion des déchets
 - 5.2 Elaboration des normes de traitement et de rejets des eaux usées dans le milieu naturel et de production de déchets
 - 5.3 Appui à la recherche/action dans le domaine de la valorisation des déchets et emploi vert

Couverture géographique

> Le programme vise l'amélioration de la qualité de vie dans cinq (5) anciennes provinces prioritaires, qui comptent une population totale de 32 millions d'habitants :

Province	Chef-lieu	Superficie	Population
		(km ²)	(est. 2013)
Katanga	Lubumbashi	496877	6659063
Kinshasa	Kinshasa	9965	11000000
Kasaï Oriental	Mbuji-Mayi	170 302	7 600 000
Maniema	Kindu	132250	2199884
Kongo Central	Matadi	200 000	4 829 923
Total		1 009 394	32 088 870

> Population bénéficiaire:

- le programme vise à atteindre l'OMDI à savoir 72% des populations de la RDC ont accès à l'eau salubre et 58% sont raccordés à un dispositif d'assainissement amélioré. Une population de 20 millions d'habitants dans les cinq provinces prioritaires seront pris en charges par le programme d'ici 2030, soit une amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle nationale de 28%. A cet effet, le taux d'accès à l'eau salubre atteint 75% à l'échelle nationale (OMDI atteint) et un taux d'accès à l'assainissement amélioré à l'échelle nationale de 42% (OMDI Assainissement non encore atteint).
- à l'échelle des cinq provinces prioritaires, 63% de la population aura accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Les OMDI pour l'eau salubre et l'assainissement seront atteint à l'horizon de 2030.

Coût estimatif global du projet

Réf.	Actions	Coût (millions USD)
2	Programme d'adaptation accompagnant le secteur Energie, du Transport et d'amélioration de la qualité de vie.	3.491,00
2.1	Amélioration de l'accès à l'eau potable.	1067,00
2.2	Amélioration de l'accès à l'assainissement des eaux usées et gestion durable des déchets.	1274,00
2.3	Amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique.	500,00
2.4	Amélioration de l'accès des populations pauvres vulnérables au changement climatique aux services de santé.	500,00
2.5	Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales.	150,00

> NB: Pour l'eau potable et l'assainissement (des eaux usées et des déchets), les estimations ont été réalisées sur les prix unitaires de raccordement à l'eau potable et à l'assainissement amélioré en RDC et dans la sous-région (Togo, Cameroun):

Raccordement	USD/Habitant
Coût d'assainissement amélioré (EU)	90,00
Coût de raccordement moyen à l'eau salubre	120,00
Coût de gestion intégrée et durable des déchets (infrastructure et équipement de collecte, traitement et valorisation des déchets)	50,00

Phasage d'exécution du programme

> Le programme d'adaptation du secteur de l'énergie, du transport et d'amélioration de la qualité de vie des populations sera scindé en trois lots :

- Lot-1: Amélioration des infrastructures de base dans les cinq provinces

- Lot-2: Amélioration des infrastructures de santé publique dans les 5 provinces
- Lot-3: Appui au renforcement des capacités et renforcement des capacités

> Lot-1: Programme d'amélioration des infrastructures de base dans les cinq provinces:

Réf	Actions	Coût (millions USD)
1	Alimentation en eau salubre	1067,00
1.1	Etudes, assistance techniques et contrôle travaux	59,00
1.2	Travaux, Infrastructures et Equipements	850,00
1.3	Renforcement des capacités	105,00
1.4	Evaluation environnementale et Sociale et mise en œuvre de PGES	31,00
1.5	Gestion du projet	22,00
2	Assainissement des eaux usées	804,00
2.1	Etudes, assistance techniques et contrôle travaux	60,00
2.2	Travaux, Infrastructures et Equipements	640,00
2.3	Renforcement des capacités	67,50
2.4	Evaluation environnementale et Sociale et mise en œuvre de PGES	21,50
2.5	Gestion du projet	15,00
3	Gestion intégrée et durable des déchets	470,63
3.1	Etudes, assistance technique et contrôle des travaux	32,00
3.2	Travaux, Infrastructures et Equipements	380,00
3.3	Renforcement des capacités	37,50
3.4	Evaluation environnementale et Sociale et mise en œuvre de PGES	12,13
3.5	Gestion du projet	9,00
4	Amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au CC	500
4.1	Etudes, assistance techniques et contrôles travaux	50
4.2	Travaux construction et réhabilitation des voiries urbaines	300
4.3	Travaux de renforcement de raccordement aux réseaux de téléphone et d'internet dans les cinq provinces	150

> Lot-2: Programme d'amélioration de service de santé publique:

Réf	Actions	Coût (millions USD)
5	Amélioration des services de santé publique par le renforcement des infrastructures et équipement de santé dans les 5 provinces prioritaires	500
5.1	Etudes, assistance techniques et contrôles travaux	50
5.2	Réhabilitation et équipement des établissements de santé dans les 5 provinces	200
5.3	Renforcement des moyens et des équipements d'intervention d'urgence	70
5.4	Renforcement des centres de santé et des maternités dans les zones rurales	130
5.5	Evaluation environnementale et Sociale et mise en œuvre de PGES	50

> Lot-3: Appui institutionnel et renforcement des capacités

Réf.	Actions	Coût (millions USD)
6	Renforcement des capacités institutionnelles gouvernementales et non gouvernementales	150
6.1	Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire d'assainissement et de gestion des déchets	50
6.2	Elaborer les normes de traitement et de rejets des eaux usées dans le milieu naturel et de production de déchets	50
6.3	Appuyer la recherche/action dans le domaine de la valorisation des déchets et emploi vert	50

1.2.3. Programme conservation de biodiversité forestière et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC (50,00 MUS\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Conservation de la diversité biologique > Valorisation des produits forestiers non ligneux
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > La République Démocratique du Congo est comptée parmi les 16 pays du monde qualifiés de méga biodiversité (taux élevé d'endémisme). Cette situation est liée aussi bien par l'immensité de son territoire (234,5 millions d'hectares) que par la variété des conditions physiques et climatiques influant sur la richesse biologique. Avec une couverture forestière de plus 128 millions d'hectares, la RDC représente environ de 10% des forêts mondiales et plus de 47% de celles de l'Afrique. Sa biodiversité, importante, est représentée par un complexe végétal imposant et de faciès varié, allant de type forestier dense jusqu'aux savanes plus ou moins boisées et forêts claires ; habitats d'une faune également diversifiée, constituée des espèces endémiques, rares ou uniques au monde. > Le plan d'eau intérieur occupe 3,5 % de l'étendue du territoire national et son potentiel représente plus de 50 % d'eau douce du continent. En plus de constituer une source immense d'eau de boisson, il abrite une faune ichtyologique riche et variée et représente dans certains de ses biefs non navigables, une source potentielle d'énergie hydro-électrique. Sur plus de 50 000 espèces végétales connues en Afrique, la RDC occupe la première place en espèces floristiques locales. > La flore nationale, d'une originalité remarquable, compte environ 10 531 espèces, tous les grands groupes confondus dont notamment les algues : 249 espèces, les champignons (basidiomycètes) : 582 espèces, les bryophytes : 154 espèces, les ptéridophytes : 383 espèces, les spermatophytes : 9 142 espèces avec 275 exotiques). Le taux d'endémisme spécifique de cette flore, très élevé, fait ressortir plus de 952 Phanérogames endémiques, 10 Ptéridophytes, 28 Bryophytes, 1 Lichen, 386 Champignons endémiques, soit 1.377 espèces endémiques pour l'ensemble de la flore. La faune y est aussi abondante et surtout très variée compte tenu de la variabilité de l'habitat. > la déforestation, un phénomène très actif, affecte fortement la forêt et contribue à la perte de diversité biologique. Il conviendra de signaler que le degré de dépendance de la population vis-à-vis des ressources naturelles reste principalement lié au niveau de pauvreté qui touche plus de 80% de la population. Hormis les menaces d'origine naturelle sur les composantes de la diversité biologique, il faut citer les menaces résultant des activités humaines dont notamment (i) la pratique extensive d'agriculture itinérante sur brûlis en zones forestières, la récolte de bois de feu aux alentours de principaux centres de peuplement, l'exploitation minière artisanale et industrielle, l'exploitation pétrolière, l'exploitation de bois d'œuvre, la récolte des produits autres que le bois, la chasse commerciale, les pratiques non durables de pêche ; (ii) l'introduction incontrôlée des espèces exotiques dont certaines deviennent envahissantes et nuisibles ; (iii) la pollution par le rejet dans l'environnement des déchets d'exploitation.
<i>Buts du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Diversité biologique des forêts > La valorisation des potentialités naturelles en produits forestiers non ligneux (valeur médicinale, alimentaire, ...)
<i>Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Le code forestier, par les dispositions de ses articles 4, 5 et 6, précise l'impérieuse nécessité d'impliquer dans le processus de gestion forestière et de préservation de la diversité biologique, l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur à savoir: les institutions publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés locales.
<i>Résultats escomptés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Le cadre réglementaire et institutionnel permettant la préservation et la conservation de diversité biologique des forêts est réformé et établi. > Potentiels de produits forestiers non ligneux. > Déterminer la valeur économique des PFNL. > L'appui communautaire pour la valorisation des PFNL en tant que mesure de lutte contre

	la déforestation et d'adaptation aux changements climatiques.																														
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Analyse et renforcement du cadre réglementaire et institutionnel permettant la préservation et la conservation de diversité biologique des forêts. > Etude des potentiels de produits forestiers non ligneux dans les trois provinces sujettes du programme d'atténuation (Kinshasa, Katanga et Bandundu). > Etude de la valeur économique des PFNL. > Appui financier aux associations valorisant des PFNL. 																														
<i>Couverture Géographique</i>	> Kinshasa, Katanga et Bandundu																														
<i>Coût estimatif global du projet</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Réf.</th> <th>Initiatives</th> <th>Coût (millions USD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC</td> <td>50,00</td> </tr> <tr> <td>3.1</td> <td>Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel</td> <td>20,00</td> </tr> <tr> <td>3.2</td> <td>Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>3.3</td> <td>Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL</td> <td>20</td> </tr> </tbody> </table>	Réf.	Initiatives	Coût (millions USD)	3	Programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC	50,00	3.1	Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel	20,00	3.2	Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique	10	3.3	Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL	20															
Réf.	Initiatives	Coût (millions USD)																													
3	Programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC	50,00																													
3.1	Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel	20,00																													
3.2	Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique	10																													
3.3	Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL	20																													
<i>Phasage de l'exécution du programme</i>	<p>> Le projet de conservation de la biodiversité et de valorisation des produits forestiers non ligneux sera exécuté en une seule phase de trois ans: 2017-2019:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Réf.</th> <th>Initiatives</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>Coût (millions USD)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC</td> <td>8,00</td> <td>24,00</td> <td>18,00</td> <td>50,00</td> </tr> <tr> <td>3.1</td> <td>Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel</td> <td>5,00</td> <td>10,00</td> <td>5,00</td> <td>20,00</td> </tr> <tr> <td>3.2</td> <td>Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique</td> <td>3,00</td> <td>4,00</td> <td>3,00</td> <td>10,00</td> </tr> <tr> <td>3.3</td> <td>Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL</td> <td></td> <td>10,00</td> <td>10,00</td> <td>20,00</td> </tr> </tbody> </table>	Réf.	Initiatives	2017	2018	2019	Coût (millions USD)	3	programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC	8,00	24,00	18,00	50,00	3.1	Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel	5,00	10,00	5,00	20,00	3.2	Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique	3,00	4,00	3,00	10,00	3.3	Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL		10,00	10,00	20,00
Réf.	Initiatives	2017	2018	2019	Coût (millions USD)																										
3	programme de conservation de la diversité biologique et de valorisation des produits forestiers non ligneux en RDC	8,00	24,00	18,00	50,00																										
3.1	Conservation de la diversité biologique (CDB) des écosystèmes forestiers : cadre réglementaire et institutionnel	5,00	10,00	5,00	20,00																										
3.2	Evaluation des potentiels en produits forestiers non ligneux (PFNL) et déterminer sa valeur économique	3,00	4,00	3,00	10,00																										
3.3	Encourager les initiatives communautaires de valorisation des PFNL		10,00	10,00	20,00																										

1.2.4. Programme d'adaptation de la zone côtière de Banana-Nsiamfumu (26 km) à l'élévation du niveau de la mer (118,00 MUS\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Protection du littoral > Gestion intégrée des zones côtières
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Au niveau du linéaire côtier à topographie basse situé entre Moanda-ville et Banana, la mer a, en 26 ans, gagnée près de 27 m de terrain sur le continent, soit une vitesse d'érosion de l'ordre de 1.03m/an. > Les dégâts causés par ce recul de la ligne de rivage sont spectaculaires : l'hôtel Maray-Maray qui fut un des bijoux de la ville de Moanda a déjà été arraché et emporté dans les abîmes de l'océan. L'hôtel Mangrove, lui aussi, n'est plus qu'à environ 30m de la mer et devrait disparaître à son tour dans moins de 15 ans, si rien n'est entrepris pour arrêter cette érosion. > A la hauteur du linéaire côtier à topographie accidentée (falaise de Moanda) la situation est beaucoup plus préoccupante ; car en 40 ans des eaux océaniques constamment agitées (régime de vagues et marées relativement plus intense) à ce niveau, ont gagné environ 80m de terrain. Ce qui conduit à une vitesse d'érosion côtière estimée à 2m/an, mettant donc sérieusement en péril NSIAMFUMU, cette belle cité des pêcheurs, ainsi que la ville de VISTA où une rangée de maisons d'habitation a déjà été arrachée et engloutie dans l'océan (MECN-EF, 2001 ; Musibono, 2006). > Les causes de l'érosion côtière sont à la fois naturelles et anthropiques: > Les causes naturelles: <ul style="list-style-type: none"> • la topographie côtière trop basse de la portion du linéaire côtier comprise entre la ville de Moanda et Banana, soit 10Km (près de 27% du linéaire côtier de la RDC) ; • un sol et une roche en place très vulnérable face aux actions hydrodynamiques au niveau de la portion du linéaire côtier constituant la falaise ; soit 27 Km (près de 73% du linéaire côtier) ; • un régime de vagues et marées relativement intenses (pendant certaines marées hautes, le niveau d'eau océanique atteint 2 voire 3m). Les inondations occasionnées par les marées hautes Toutes terres adjacentes de la portion du linéaire côtier à topographie basse sont généralement inondées lors des marées hautes. Les eaux océaniques traversent en effet la route de Moanda-Banana et envahissent les mangroves ainsi que les terres habitées, avec comme conséquences : l'augmentation de la salinité de l'eau et du sol des mangroves ainsi que de nombreuses pertes matérielles et agricoles, etc. Cette situation est particulièrement critique pour la pointe de Banana. Des marées hautes, comme celles historiques de 1915 qui ont fait monter le niveau de mer de 2m pendant une durée de 3 mois ont inondé le Camp Quadrature et les installations de la RVM/Banana situées à une altitude de 0,96m seulement ; • les inondations dues aux crues du fleuve et aux précipitations. Dans la région côtière, de nombreuses zones sont situées très légèrement au-dessus du niveau fleuve ; de sorte que pendant la période de crues, elles sont inondées. Parmi ces zones, il y a lieu de citer : toutes les îles basses du bief maritime dont certaines (telle que l'île de Mateba) sont d'une importance socio-économique indéniable. > Les causes anthropiques: <ul style="list-style-type: none"> • les eaux d'égouts dans les villes et grands centres de la zone côtière, le problème de la gestion des déchets solides et liquides se pose avec acuité. Ces déchets ne sont d'une manière générale gérés que de façon médiocre. La cité de Moanda adjacente à l'océan connaît une situation particulière puisqu'elle ne dispose d'aucune connexion d'égouts. Cette absence d'installation de drainage, outre qu'elle pose le problème d'assainissement, a occasionné trois ravins (érosion de Bodisha, Kinsiaku, et

	<p>Valumba) qui menacent la cité (déjà plus ou moins 150 maisons d'habitation ont été emportées par l'érosion de Bodisha ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la déforestation à outrance, en particulier celle des mangroves (voir détails plus loin) ; • la soustraction, par une population inconsciente des pierres entreposées le long du cordon littoral et des dalles en béton posées en pavage sur une partie de la falaise de Moanda lors des travaux de protection du rivage entrepris de 1915 à 1933, et plus récemment en 1984 par les Pouvoirs Publics et en Février 2006 par PERENCO; • les hydrocarbures : Il existe deux entreprises pétrolières industrielles; Perenco et Socir et la communauté des commerçants informels des produits pétroliers à Moanda. Il faut reconnaître qu'après les observations préliminaires de la structure d'évaluation à Moanda et à Banana, il y a des risques importants de pollution par les hydrocarbures, comme le témoignent les résultats préliminaires sur la contamination par les métaux lourds d'espèces. On suppose en même temps que la présence des produits chimiques toxiques et des minutions de guerres dans les fonds de l'océan au niveau de la côte congolaise, sont susceptibles d'envenimer la vie des organismes constituant la faune et la flore marine (Bourdial, 2001) ; • les déchets solides : A Moanda, la situation est pire encore : des dépôts d'ordres existent en certains endroits au bord de la mer, alors que des tas d'autres sont tout simplement jetées dans l'océan. La plage de Moanda est jonchée de débris végétaux (jacinthe d'eau surtout) et de nombreuses souches d'arbres s'observent çà et là. Les plans d'eau sont eux-mêmes parsemés des débris végétaux flottants. Sur la plage, ces débris végétaux, parfois en voie de putréfaction, dégagent une odeur nauséabonde.
<i>But du projet</i>	> Adapter les zones côtières à l'élévation du niveau de la mer.
<i>Objectif en termes d'interrelation et de Co-bénéfices</i>	> Le programme d'adaptation de la zone littorale à l'élévation du niveau de la mer propose une solution intégrée juxtaposant des actions physiques, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de conservation de la diversité biologique. Un dispositif d'alerte précoce d'élévation du niveau de la mer sera mis en place pour permettre le suivi des risques liés à ce phénomène et ses impacts sur le littoral.
<i>Résultats escomptés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Le cadre réglementaire de gestion du littoral révisé tenant compte des risques de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion marine. > Le cadre institutionnel renforcé. > La zone de Banana-Nsiamfumu protégée contre l'érosion. > Un système d'alerte précoce de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion marine est mis en place.
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Appui institutionnel et réglementaire de gestion intégrée et durable des zone côtières. > Lutte contre l'érosion côtière : Travaux de protection des zones côtières contre l'élévation du niveau de la mer et de lutte contre l'érosion marine. > Renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales et renforcement des capacités.
<i>Couverture géographique</i>	> Zone vulnérable Banana-Nsiamfumu 26 km.

Coût estimatif global du projet

Réf.	Initiatives	Contribution (millions USD)
4	Mesures d'adaptation du littoral (zone vulnérable Banana-Nsiamfumu 26 km) aux changements climatiques	118,00
4.1	Lutte contre l'érosion côtière: réhabilitation et aménagement côtière	58,00
4.2	Appui aux activités génératrices de revenu	50,00
4.3	Renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales et renforcement des capacités	10,00

Phasage de l'exécution du programme

- > Le projet de protection des zones côtières de la RDC, zone de Banana-Nsiamfumu (26 km) sera exécuté en deux phases:
- Phase-1: Réalisation des études nécessaires, installation d'un système d'alerte sur l'élévation du niveau de la mer, le renforcement institutionnel et des capacités nationales de gestion du littoral, cadre réglementaire de gestion du littoral ;
 - Phase-2: Travaux et ouvrage de protection et de gestion du littoral.

Réf.	Actions	Phase-1	Phase-2	Total global
		2016-2018	2019-2020	
4	Programme de protection de zone côtière de Banana-Nsiamfumu 26 km	12,34	105,66	118,00
4.1	Etudes, assistance technique et contrôle des travaux de lutte contre l'érosion côtière dans la zone de Banana-Nsiamfumu (26 km)	1,00	4,90	5,90
4.2	Travaux de lutte contre l'érosion côtière dans la zone de Banana-Nsiamfumu (26 km)	0,00	82,60	82,60
4.3	Système d'alerte précoce à l'élévation du niveau de la mer dans la zone	5,00	6,80	11,80
4.4	Renforcement des capacités en matière de GDIZC	4,80	7,00	11,80
4.5	Evaluation environnementale et Sociale et mise en œuvre de PGES	0,54	3,00	3,54
4.6	Gestion du projet	1,00	1,36	2,36

2. Programme Atténuation

2.1. Synthèse du programme atténuation

N°	Programme Atténuation	Coût d'investissement (Millions US\$)
1	Programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et péri-urbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) pour la réduction des émissions des GES	24.790.000
2	Programme National Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo	97.000.000
3	Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels pour la réduction des émissions des GES	26.980.000
4	Programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public dans les grands centres urbains de RDC (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi)	127.930.000
5	Programme National de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables en République Démocratique du Congo	123.300.000
Total		400.000.000

2.2. Description des programmes et coûts d'investissement

2.2.1. Programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et péri-urbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) pour la réduction des émissions des GES (24.790.000 US\$)

<i>Secteurs concernés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Energie > Agriculture
<i>But du programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorations des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte et la contribution à la réduction des GES et à l'adaptation aux effets néfastes du CC, à travers : <ul style="list-style-type: none"> • la facilitation de l'accès à l'hydroélectricité en milieu rural et urbaine et autres services sociaux de base ; • la mise en place d'une pratique professionnelle évoluée de l'agriculture vivrière & à petite échelle via : <ul style="list-style-type: none"> – la sédentarisation agricole et la sédentarisation de l'habitat, – l'introduction des bonnes pratiques agricoles, – le développement des activités de transformation et valorisation de produits agricole, – le développement des organisations professionnelles pour l'intégration de l'amont et l'aval de la production, le positionnement sur des marchés rémunérateurs et l'accès aux producteurs à la valeur à de la plus-value ; • la facilitation de l'accès à la formation, à l'appui technique et aux mécanismes de financement pour les agriculteurs/agricultrices, les fils et filles d'agriculteurs et les jeunes ruraux.

<p><i>Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de l'utilisation du bois de chauffe. > Facilitation de l'accès à l'électricité et autres services publics de base. > Sédentarisation agricole et réduction de l'agriculture sur brûlis. > Amélioration des capacités d'adaptation des ruraux aux effets du CC.
<p><i>Résultats attendus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > 21,4 MtCO_{2e} des émissions de GES sont réduites à l'horizon 2030 par rapport au scénario BAU. > Secteur Energie : <ul style="list-style-type: none"> • 650 MW d'énergie hydroélectrique sont mobilisés via des centrales hydroélectriques (moyenne et petite taille) et remplacement de centrales thermiques existantes. > Secteur Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> • 1 million d'ha de périmètres irrigués sont aménagés et équipés ; • les agriculteurs et agricultrices bénéficiaires sont encadrés, formés et appuyés techniquement et financièrement et les partenaires institutionnels en charge du développement agricole et du développement rural disposent d'un appui technique et financier pour que les organisations professionnelles des agriculteurs (coopératives, GIE) soient mises en place en vue de assurer le contrôle et l'intégration de l'amont et l'aval des filières agricoles (production, transformation, commercialisation) ; • l'agroforesterie et les autres systèmes d'exploitation agro-sylvo- pastoraux, les plantations légumineuses fixatrices d'azote atmosphérique et l'arboriculture (en milieux érodés) sont promis et exploités de façon professionnelle et durable; • les bonnes pratiques agricoles (gestion des jachères, promotion de l'utilisation des fertilisants naturels et/ou contrôlés, promouvoir les semences améliorées, Développement des filières d'approvisionnement en intrants, etc.) sont initiées et pérennisées ; • les institutions en charges de la vulgarisation agricoles sont opérationnelles ; • l'accès aux mécanismes de financements (microcrédits, banques, etc.) est facilité aux agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux.
<p><i>Contexte/ milieu concerné</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > En dépit, d'un potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et savanicoles. Avec l'utilisation du charbon de bois, l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC. > La régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, jadis productrices et génératrices de revenus, est de nos jours la principale cause de la malnutrition infantile et de l'insécurité alimentaire qui affecte 73% de la population. La RDC compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seule 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en cours d'exploitation. La destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier et fluvial ont mis fin à toute possibilité de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de génération de revenus durables. > En plus de ces problèmes qui affectent l'environnement et les capacités limitées des structures gouvernementales, les populations rurales se trouvent désormais confrontées aux difficultés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation, électricité, eau potable et assainissement) ;

- accès réduit aux moyens de production et de transformation des produits d'agricultures, d'élevage et de pêche ;
- manque d'opportunités et de mécanismes de financement pour les initiatives locales privées et communautaires ;
- manque d'opportunité de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables ;
- vulnérabilité aigüe et conséquences des conflits armés qui détruisent la cohésion sociale et les moyens d'existence déjà très fragiles.

Objectifs spécifiques du programme

- > Promouvoir et assurer l'exercice d'activités agricoles et para agricoles contribuant à réduire la pauvreté et protéger de l'environnement (culture, élevage, pêche, transformation et commercialisation des produits agricoles) et faciliter l'accès des populations pauvres et des peuples autochtones aux bénéfices tirés d'autres services environnementaux.
- > Renforcer l'initiative privée et communautaire génératrice de revenus par l'accès à long terme aux services financiers de qualité et à la formation à l'entrepreneuriat.
- > Contribuer à l'**atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES)** liées à la déforestation et la dégradation des forêts à travers :
 - la sédentarisation des populations rurales : Sédentarisation de l'Agriculture et de l'Habitat ;
 - l'électrification rurale et la promotion des énergies renouvelables hydroélectriques et solaires, etc.
- > Améliorer les conditions de vie des populations pauvres et des peuples autochtones, et accroître leurs capacités d'**adaptation aux impacts du CC**.
- > Créer des emplois durable, combattre la précarité sociale, réduire la pauvreté, appuyer la cohésion sociale et la sécurité.

Couverture géographique & population cible

- > Le programme cible en priorité les zones à fort potentiel agricole et en énergies renouvelables abritant les populations pauvres des provinces forestières de la RDC. D'autres critères de priorité concernent le taux d'appauvrissement des populations rurales et l'importance des causes de déforestation en rapport avec les activités exercées par ces populations. Les provinces pouvant être concernées sont à priori : l'Équateur, le Bandundu, la Province Orientale, le Nord et le Sud Kivu, le Bas-Congo, le Katanga et le Maniema.

Province	Taux de pauvreté	Taux de déforestation	Potentiel agricole	Potentiel en énergies renouvelables	
				Hydroélect.	Photovoltaïque
Équateur	95 %	Modéré à fort	Modéré	Bas à normal	Très élevé
Bandundu	91 %	Modéré à fort	Très fort	Elevé à très élevé	Elevé
Sud Kivu	84 %	Très fort	Très fort	Très élevé	Bas
Nord Kivu	74 %	Très fort	Très fort	Très élevé	Bas
Orientale	73%	Modéré à fort	Modéré	Normal à Élevé	Normal à très élevé
Katanga	70 %	Modéré à fort	Modéré	Elevé à très Élevé	Elevé à très élevé
Bas-Congo	69%	Très fort	Fort	Elevé à très élevé	Bas
Maniema	57%	Modéré à fort	Fort	Élevé	Bas

- > L'examen du tableau ci-dessus démontre que dans chacune des provinces citées ci-dessus les caractéristiques dominantes varient comme suit :
 - l'Équateur et le Bandundu sont en tête de liste des provinces les plus pauvres;

	<ul style="list-style-type: none"> le Sud et le Nord Kivu, le Bas-Congo et le Katanga sont parmi les principales provinces présentant, selon les districts, un taux de déforestation très élevé ; le Bandundu, le Nord Kivu et le Sud Kivu ont un potentiel agricole très fort, le bas Congo et le Maniema enregistrent un fort potentiel agricole ; le Sud et le Nord Kivu, le Bas-Congo, le Katanga, le Bandundu et le Maniema, provinces ayant un potentiel significatif en hydroélectricité ; l'Equateur, la Province Orientale, le Katanga, le Bandundu, provinces ayant un potentiel significatif d'électricité photovoltaïque. <p>> Eu égard de ce qui précède, les provinces (ayant un potentiel agricole et hydroélectrique fort à très fort) proposées à retenir pour la mise en place du programme au titre de la CPDN de la RDC sont en ordre chronologique. :</p> <ul style="list-style-type: none"> Phase 2020-2025 : le Sud Kivu, le Bandundu et le Maniema ; Phase 2025-2030 : le Nord Kivu et le Bas Congo. <p>> Les populations cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> les agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux ; les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile et les opérateurs économiques du secteur privé en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement et du CC, des énergies renouvelables, et des transports, etc. 																				
<i>Phasage de l'exécution du programme</i>	<p>> Une phase préliminaire qui s'étend sur l'année 2016 et qui concerne (i) la finalisation de l'élaboration du programme dans le cadre d'un processus consultatif au niveau national et au niveaux des provinces et territoire cible, (ii) la mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des Partenaires techniques et Financiers (PTF) , (iii) la mise en place d'une coordination inter-PTF & bailleurs (iv) la mise en place d'une Comité interministériel pour d'ordonnancement & coordination, et (v) la mise en place d'une cellule autonome pour le suivi-évaluation du programme haute autorité pour coordination.</p> <p>> La première phase concerne les études préalables et la mise en place des structures et les outils de coordination, cette phase s'étend de 2016 à 2020 et concerne le présent Plan d'Action.</p>																				
<i>Coût global estimatif du programme</i>	<p>> Le coût global la réduction des émissions des GES via un programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et périurbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) proposé s'élève à : 24 790 000 USD\$ pour la première phase prise en compte dans ce plan d'action (se rapporter à la CPDN de la RDC pour les autres phases).</p>																				
<i>Détails des actions/ projets et coûts respectifs</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">Phase préliminaire 2016</th> </tr> <tr> <th>Activités/Projets</th> <th>Coût (US\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>> Elaboration du document de programme détaillé (2016)</td> <td>220.000</td> </tr> <tr> <td>> Mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des PRF</td> <td>-</td> </tr> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">Première phase 2016-2020</th> </tr> <tr> <th>Activités/Projets</th> <th>Coût (US\$)</th> </tr> <tr> <td>> Actualisation/Evaluation des besoins et études de faisabilité technique et économique de l'<u>électrification rurale</u> par des <u>énergies renouvelables</u> dans les 5 provinces cibles</td> <td>1000.000</td> </tr> <tr> <td>> Identification de sites pour les <u>centrales électriques</u> (hydroélectrique, photovoltaïque) dans les 5 provinces cibles</td> <td>720.000</td> </tr> <tr> <td>> Renforcements des capacités institutionnelles en matière d'<u>électrification rurale</u> (création d'agences d'électrification rurale et de promotion des énergies renouvelables)</td> <td>2.800.000</td> </tr> <tr> <td>> Renforcements des capacités institutionnelles et la société civile en matière de vulgarisation agricole et de développement rural et</td> <td>1.200.000</td> </tr> </tbody> </table>	Phase préliminaire 2016		Activités/Projets	Coût (US\$)	> Elaboration du document de programme détaillé (2016)	220.000	> Mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des PRF	-	Première phase 2016-2020		Activités/Projets	Coût (US\$)	> Actualisation/Evaluation des besoins et études de faisabilité technique et économique de l' <u>électrification rurale</u> par des <u>énergies renouvelables</u> dans les 5 provinces cibles	1000.000	> Identification de sites pour les <u>centrales électriques</u> (hydroélectrique, photovoltaïque) dans les 5 provinces cibles	720.000	> Renforcements des capacités institutionnelles en matière d' <u>électrification rurale</u> (création d'agences d'électrification rurale et de promotion des énergies renouvelables)	2.800.000	> Renforcements des capacités institutionnelles et la société civile en matière de vulgarisation agricole et de développement rural et	1.200.000
Phase préliminaire 2016																					
Activités/Projets	Coût (US\$)																				
> Elaboration du document de programme détaillé (2016)	220.000																				
> Mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des PRF	-																				
Première phase 2016-2020																					
Activités/Projets	Coût (US\$)																				
> Actualisation/Evaluation des besoins et études de faisabilité technique et économique de l' <u>électrification rurale</u> par des <u>énergies renouvelables</u> dans les 5 provinces cibles	1000.000																				
> Identification de sites pour les <u>centrales électriques</u> (hydroélectrique, photovoltaïque) dans les 5 provinces cibles	720.000																				
> Renforcements des capacités institutionnelles en matière d' <u>électrification rurale</u> (création d'agences d'électrification rurale et de promotion des énergies renouvelables)	2.800.000																				
> Renforcements des capacités institutionnelles et la société civile en matière de vulgarisation agricole et de développement rural et	1.200.000																				

communautaires	
> Etude de faisabilité technique et économique de la sédentarisation agricole et la sédentarisation de l'Habitat	1.640.000
> Etude de faisabilité technique et économique de l'introduction des bonnes pratiques agricoles et l'intégration de l'amont et l'aval (Valorisation –Transformation-Commercialisation) de la production agricole	1.480.000
> Etude Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) du programme	600.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour les projets de <u>centrales hydroélectriques</u>	1.200.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour les projets <u>sédentarisation agricole</u>	2.000.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour les projets d'Unité de transformation, valorisation et commercialisation des produits agricoles	1.300.000
> Etude de calcul et validation de l' <u>empreinte carbone</u> du programme et appui au dispositif national de MNV des émissions des GES	1.600.000
> Elaboration des outils et mise en place des mécanismes de coordination et de mise en œuvre aux niveaux national, provincial et communautaire	400.000
> Elaboration des documents des APS et APD et des études d'exécution et des prestations de suivi des travaux	5.000.000
> Appui technique et accompagnement pour la création des organisations professionnelles et socioprofessionnelles et formation des agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles	2.850.000
Montant global des investissements requis	24.790.000 US\$

2.2.2. Programme National Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (97.000.000 US\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Energie > Foresterie et changement d'utilisation des terres
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Selon l'Etat des forêts 2009, la RDC produit chaque année 54,7 millions de tonnes de bois énergie, soit 75,4 Millions de m³, équivalent à 94% de la production en bois ronds. > Dans la ville de Kinshasa, en 2010 on a consommé 500 000 tonnes de charbon pour une valeur de 132 millions de dollars US. Cela a un impact sur les forêts car on assiste à une intensification des pratiques non durables, ce qui occasionne une déforestation accrue autour de Kinshasa, une bonne partie du charbon de bois provenant d'un rayon de 200 Km autour de Kinshasa. 43% proviennent de l'Est de Kinshasa sur le plateau des Bateke, 34% du Bas Congo et 24% entrent par le fleuve en provenance de Bandundu, Equateur et Province orientale. Les populations de Kinshasa préfèrent le charbon de bois au bois de feu car elles utilisent le charbon de bois à 75%, et 12% utilisent le bois de feu. Seulement 3,2% des populations ont les foyers améliorés. > Pour la ville de Kinshasa, les consommations théoriques en 2030 en millions de tonnes équivalents bois sont estimées à 6,13 (hors politiques d'accompagnement), 3,49 (avec politiques d'amélioration des fours domestiques) et 1,95 (avec politiques d'amélioration de la Carbonisation). > Les études antérieures menées par le CIRAD et le FFEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement claires. Celles-doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles. > L'évaluation des surfaces des plantations pour satisfaire les besoins charbonniers de l'agglomération de Kinshasa si les politiques d'accompagnement sont mises en œuvre sont estimés à 131 111 Ha dont 98 333 ha sur le plateau des Bateke et 32778 Ha dans le Kongo Central (avec l'hypothèse que les 8000 Ha existants sur Mampu sont déjà pris en compte). > L'impact de la diffusion des foyers domestiques améliorés « charbon » sur la diminution des besoins en équivalent bois de la ressource primaire et des émissions en équivalent CO₂ en forêt naturelle a été déjà évalué. > Les résultats ont montré qu'en l'absence de plantations dédiées à la production charbonnière, ces foyers améliorés induisent une baisse de besoins en charbon de bois en provenance des forêts naturelles. Cette diminution des besoins entraîne une baisse de l'exploitation forestière pour une quantité équivalente à la diminution de la biomasse consommée, augmentée des impacts qui auraient été occasionnées en forêts naturelles si l'exploitation avait été réalisée. Cette préservation de la biomasse en forêt naturelle est valorisable à la REDD+ et elle est indépendante de l'existence ou non des plantations destinées à la production charbonnière. > Les évaluations des émissions de CO₂ évitées en forêt naturelle par la production de la biomasse issue des plantations pour la seule production charbonnière a été estimée en intégrant les productivités agronomiques et de carbonisation selon que les plantations sont villageoises ou industrielles et en différenciant les plantations villageoises et industrielles. Ils sont estimés à 5600°MtCO₂ en 2030.
<i>But du programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans la ville de Kinshasa en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires > Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois > Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans)

	<ul style="list-style-type: none"> > Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles
<i>Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de l'utilisation du bois de chauffe par tête d'utilisateur. > Réduction de la pression sur les forêts naturelles. > Promotion des autres sources d'énergie. > Mettre en place des mesures incitatives pour donner la valeur économique aux plantations par rapport aux forêts naturelles. > Valorisation des plantations dans le processus REDD+.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>5 Mt CO2e des émissions de GES sont réduites à l'horizon 2030 par rapport au scénario BAU.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Secteur Energie : <ul style="list-style-type: none"> • 18 millions de foyers améliorés sont distribués dans les villes de Kinshasa, Bukavu et du Kongo Central ; • 300 000 ménages et 1000 artisans sont formés à l'utilisation des foyers améliorés dont 80% à Kinshasa et 20% à Bukavu. > Secteur foresterie et changement d'utilisation des sols : <ul style="list-style-type: none"> • 100 000 Ha de plantations industrielles d'Eucalyptus et d'Acacia sont installés, entretenus et aménagés dans 3 provinces : Kinshasa, Kongo Central et Sud Kivu ; • les activités se feront par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) pour créer des emplois auprès des communautés locales ; • des partenariats avec les communautés locales pour la protection des plantations contre les feux de forêts ; • les institutions de recherche développement et des bureaux d'études et les partenaires techniques et financiers avec une expérience avérée dans la gestion des plantations apporteront leur contribution en matière de savoir et de savoir-faire dans les plantations.
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'efficacité énergétique du bois de chauffe et du charbon de bois. > Renforcement des capacités des ménages et des artisans en économie d'énergie et en méthodes de carbonisation améliorée. > Promotion des plantations industrielles pour réduire la pression sur les forêts naturelles et les émissions de GES.
<i>Objectifs spécifiques du programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Diminuer la consommation énergétique ligneuse en équivalent bois par tête de consommateur : <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'efficacité énergétique des fourneaux des ménages et des artisans à Kinshasa, dans le Kongo central et au Sud Kivu Il s'agit de diminuer significativement la consommation de bois ou de charbon de bois en remplaçant les foyers traditionnels par les foyers améliorés. Cette diminution de la consommation de bois diminuera la pression sur les forêts naturelles et partant les émissions de CO2 ; • améliorer le rendement de la transformation du bois en charbon de bois à travers la carbonisation efficiente. Les rendements sur poids anhydres pourront passer de 20% à 30% pour les plantations industrielles. > Diminuer la pression sur les peuplements naturels en créant des systèmes de production alternatifs, durables et économiquement viables : <ul style="list-style-type: none"> • installer des plantations industrielles pour faire la carbonisation et diminuer la pression sur les forêts naturelles ; • aménager les forêts naturelles dégradées ou pas dans le bassin d'approvisionnement

	<p>de la ville de Kinshasa. Ces aménagements pourront se faire en même temps que les plantations pour profiter de la baisse de pression que cette création induira sur les forêts naturelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir le système de taxes permettant de rééquilibrer la concurrence et viabiliser économiquement les plantations. cela permettra de pondérer ou d'ajuster les différentes contraintes de transport dans la cohérence d'un plan d'affectation des terres ; • atténuer l'augmentation du prix de détail du bois énergie. Des mesures d'économie de la ressource bois permettront de diminuer la consommation des ménages en équivalent bois sans pour autant modifier l'énergie utile consommée grâce à l'efficacité énergétique des fours domestiques. 																		
<i>Couverture géographique</i>	<p>> Le programme cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, la province Kongo Central et la Province du Sud Kivu.</p> <p>> Les principaux groupes cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artisans impliqués dans la carbonisation ; • les commerçants/transporteurs du charbon de bois et du bois de chauffe ; • les ménages utilisateurs du bois de chauffe et du charbon de bois ; • les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre des programmes similaires. 																		
<i>Phasage de l'exécution du Programme</i>	<p>> Le phasage de l'exécution du programme porte trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la première phase (2017-2020) concerne les études préalables de la formation des artisans et des communautés et sera pris en compte dans le présent Plan d'action; • Pour les autres phases, voir la CPDN de la RDC 																		
<i>Coût global estimatif</i>	<p>> Le coût global de la phase 1 (étude de faisabilité, construction des centres de formation et des partenariats avec les centres existants) s'élève à 97 000 000 USD;</p>																		
<i>Détails des actions/ projet set coûts respectifs</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Première phase 2016-2020</th> </tr> <tr> <th>Activités/Projets</th> <th>Coût (US\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>> Elaboration des études de faisabilité du Programme</td> <td>3 000 000</td> </tr> <tr> <td>> Etudes sur le système de taxation des produits forestiers adaptés permettant de donner la valeur économiques aux plantations et réduire la pression sur les forêts naturelles</td> <td>4 000 000</td> </tr> <tr> <td>> Etude pour la mise en place de centre de formation sur la valorisation énergétique des produits ligno-cellulosiques à Boma et Bukavu</td> <td>2 000 000</td> </tr> <tr> <td>> Construction et équipement de deux centres de formation à Bukavu et Boma</td> <td>60 000 000</td> </tr> <tr> <td>> Mettre en place un SIG pour suivre le flux du bois de chauffe et du charbon de bois et son fonctionnement pendant 5 ans</td> <td>14 000 000</td> </tr> <tr> <td>> Partenariat entre INPP et les Associations des artisans pour des formations continues diplômantes en carbonisation</td> <td>14 000 000</td> </tr> <tr> <td>Montant global des investissements requis</td> <td>97 000 .000 US\$</td> </tr> </tbody> </table>	Première phase 2016-2020		Activités/Projets	Coût (US\$)	> Elaboration des études de faisabilité du Programme	3 000 000	> Etudes sur le système de taxation des produits forestiers adaptés permettant de donner la valeur économiques aux plantations et réduire la pression sur les forêts naturelles	4 000 000	> Etude pour la mise en place de centre de formation sur la valorisation énergétique des produits ligno-cellulosiques à Boma et Bukavu	2 000 000	> Construction et équipement de deux centres de formation à Bukavu et Boma	60 000 000	> Mettre en place un SIG pour suivre le flux du bois de chauffe et du charbon de bois et son fonctionnement pendant 5 ans	14 000 000	> Partenariat entre INPP et les Associations des artisans pour des formations continues diplômantes en carbonisation	14 000 000	Montant global des investissements requis	97 000 .000 US\$
Première phase 2016-2020																			
Activités/Projets	Coût (US\$)																		
> Elaboration des études de faisabilité du Programme	3 000 000																		
> Etudes sur le système de taxation des produits forestiers adaptés permettant de donner la valeur économiques aux plantations et réduire la pression sur les forêts naturelles	4 000 000																		
> Etude pour la mise en place de centre de formation sur la valorisation énergétique des produits ligno-cellulosiques à Boma et Bukavu	2 000 000																		
> Construction et équipement de deux centres de formation à Bukavu et Boma	60 000 000																		
> Mettre en place un SIG pour suivre le flux du bois de chauffe et du charbon de bois et son fonctionnement pendant 5 ans	14 000 000																		
> Partenariat entre INPP et les Associations des artisans pour des formations continues diplômantes en carbonisation	14 000 000																		
Montant global des investissements requis	97 000 .000 US\$																		

2.2.3. Programme intégré de réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels pour la Réduction des émissions des GES (26.980.000US\$)

<i>Secteur concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Agriculture > Energie/transports
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > la RDC a décidé de donner une nouvelle impulsion à son développement, à travers l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et du programme d'action du gouvernement pour la période 2012-2016. Et ce en s'appuyant sur une vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées. > Cette vision s'est manifestée plus particulièrement dans le cadre de la stratégie de la Révolution de la modernité qui vise que la RDC passera à l'horizon 2030 au statut de pays émergent par une industrialisation intensive grâce au développement du secteur énergétique en appui aux secteurs des industries minières et agricole. > Les conditions minimum de l'émergence attendue, sont : <ul style="list-style-type: none"> • réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période ; • assurer la sécurité alimentaire pour toute la population et combattre et éradiquer la faim et la pauvreté extrême ; • constituer une large classe moyenne qui a accès aux biens de consommation durable et aux services et infrastructures de base (transport, santé, éducation, loisirs) ; • participer au système de production mondial. > Pour remplir ces conditions minimum, il s'agit de mettre à niveau et accroître le développement les deux secteurs clés suivant : l'agriculture et les transports. Il s'agit de concevoir, valider et mettre en œuvre un programme qui concerne de façon complémentaire et en synergie : <ul style="list-style-type: none"> • le secteur de l'agriculture dans les sens large : agriculture, arboriculture, élevage, valorisation, transformation des produits agricoles et agro-industrie ; • le secteur de l'Energie/Transport des marchandises et des voyageurs et son fort potentiel multimodal qu'offrent les milliers de kms des routes, de voies navigables et des chemins de fer existant sur le territoire de la RDC. > Or, Les secteurs clés de croissance économique (Agriculture, Transports, Energies) connaissent des limitations structurelles mutuellement pénalisantes, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • la persistance de la régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche qui fait contraste avec la croissance démographique et constitue la principale cause de l'insécurité alimentaire affectant 73% de la population. Cependant, la RDC ne compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seules 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en exploitation agricole. En dépit du fait que le développement agricole reste primordial pour la lutte contre la pauvreté¹, le secteur agricole a pâti de la faiblesse des ressources budgétaires allouées par l'Etat (environ 3% du budget actuellement), bien loin des objectifs de Maputo d'allouer 10% du budget à ce secteur. Il faut noter que ce secteur occupe près de 70% de la population active du pays, et contribue à l'économie nationale à hauteur de 50%. Aussi, toutes anciennes plantations des produits à grande rentabilité (café, thé, riz, coton, etc.) ont été littéralement abandonnées et l'activité d'élevage intensif a quasiment disparu. Les activités de

¹ Un rapport publié en 2011 par le PNUD, a établi qu'une augmentation de 10% dans la production agricole annuelle contribuerait à obtenir près de 7% de réduction du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

	<p>pêche ne cessent de diminuer au fur et à mesure de la réduction des ressources halieutiques et l'augmentation des difficultés de navigation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial (jadis la RDC disposait d'un réseau de transport fluvial d'environ 13,000 km de navigable) ont réduit considérablement les possibilités de valorisation et de commercialisation des produits agricoles ou agro-forestiers et par-là aux opportunités de générer de revenus durables et des plus-values sur les produits de base : agricoles ou naturels. Par ailleurs, cela a réduit les possibilités d'échanges interprovinciaux et exacerbé l'enclavement des provinces les plus pauvres ; • l'impact de la détérioration des infrastructures de transport en termes d'approvisionnement en produits agricoles de Kinshasa et de sécurité alimentaire dans cette ville/Province qui compte une population de 11,587,000 habitants (sur une superficie de 9,965 km²) est le suivant: <ul style="list-style-type: none"> - la hausse du prix des aliments de base tel que le manioc et la réduction de la cueillette des feuilles de manioc en milieu rural due aux problèmes de transport (surtout à la durée du transport). • l'absence d'un système de transport sur les longues distances et de stockage des produits périssables et la disparition quasi-totale de la production des légumes dans certaines zones de production traditionnelles du Bas-Congo (à plus de 60 km de Kinshasa) ; • la baisse de la navigabilité des voies fluviales jadis plus fréquentées que les routes (certaines zones de production traditionnelles sont devenues moins importantes) et l'exaspération du phénomène eu égard de l'ensablement du fleuve Congo suite l'érosion des sols notamment suite à l'abandon de l'agriculture ; • la disparition du secteur formel des activités de collecte et de transport à cause des risques élevés, au profit du secteur informel désorganisé et colporteur ; • le développement d'un secteur agricole urbain et périurbain, opéré en corrélation avec la dégradation des routes et la réduction de la mobilité de manière générale, a conduit notamment à la recrudescence de la sécurité sanitaire des aliments et à la pollution des sols et des cours d'eau de la ville ; • la disparition quasi totale du transport de légumes par avion vers la ville de Kinshasa la perturbation du système agricole (notamment du Kivu). <p>> Afin de pallier cette situation et atteindre les objectifs escomptés de croissance économique et d'émergence, le gouvernement de la RDC a saisi l'opportunité de sa CPDN pour soumettre à la communauté internationale une requête pour un appui technique et financier qui permettrait au pays de contribuer efficacement à la Réduction des émissions des GES dans le cadre d'un programme plurisectoriel : Agriculture et Energie/transport.</p> <p>> Ce programme concerne de façon intégrée de réhabilitation des grandes plantations, création et extension des périmètres agricoles et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation, de transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels.</p> <p>> Les unités et les facilités de transformation/ commercialisation seront alimentées en énergie renouvelable hydroélectrique (et/ou photovoltaïque).</p>
<p><i>But du programme</i></p>	<p>> Réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période l'agriculture intensive et de l'élevage.</p> <p>> Assurer la sécurité alimentaire pour toute la population et combattre et éradiquer la faim et la pauvreté extrême.</p> <p>> Favoriser l'intégration de la chaîne de valeur des filières agricole et améliorer les capacités nationales en matière de transformation valorisation et commercialisation des produits agroalimentaires et Participer au système de production agroalimentaire mondial et à la</p>

	sécurité alimentaire à l'échelle internationale.
<i>Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire l'agriculture sur brûlis et promouvoir une agriculture professionnelle et durable. > Faciliter l'intégration amont/aval des filières agricoles et promouvoir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles. > Contribuer à la sécurité alimentaire et assurer l'approvisionnement la ville/province de Kinshasa en produits agroalimentaire de qualité. > Faciliter l'accès de population aux biens de consommation durable et aux services et infrastructures de base (transport, santé, éducation, loisirs). > Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations, et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation. > Créer des emplois durable, combattre la précarité sociale, réduire la pauvreté, appuyer la cohésion sociale et la sécurité.
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> > 22 Mt CO2e des émissions de GES sont réduites à l'horizon 2030 par rapport au scénario BAU. > Des activités agricoles et d'élevage intensifs sont pratiqués de façon professionnelle, lucrative et durable. > L'approvisionnement des grandes villes des provinces cibles en produits agroalimentaires (légumes, fruits, viandes et leurs dérivés) <u>de bonne qualité et conformes aux standards d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments</u> est assuré régulièrement, de manière suffisante et à des prix compétitifs. > L'insécurité alimentaire est éradiquée dans au moins les 3 provinces cibles. > Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont appliquées à tous les produits agricoles et agroalimentaires mis le marché. > Les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile et les opérateurs économiques du secteur privé en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement et du CC, des énergies renouvelables, et des transports, sont dotée de formation, d'appui technique et financier.
<i>Actions spécifiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Aménagement et équipement de 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif (1200 US\$/ha). > Promotion l'intégration de l'élevage à l'agriculture pour la production de fumure > Valorisation des déchets et des sous-produits de l'élevage sous forme de biogaz et de fertilisants naturels. > Amélioration du transport interurbain : Réhabiliter et promouvoir le transport multimodal pour les marchandises et les personnes.
<i>Objectifs spécifiques du programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Aménager et équiper (y compris les pistes et/ou les routes d'accès et d'interconnexion avec les unités de valorisation/commercialisation) des grands périmètres agricoles des grandes cultures céréalières, d'arboriculture et de cultures fourragères. > Réhabiliter les anciennes grandes fermes et créer et équiper des nouvelles fermes, des abattoirs et des unités frigorifiques pour le stockage des viandes. > Installer des unités frigorifiques de stockage des produits agricoles et construire et équiper des unités de transformation agroalimentaires modernes, de grande capacité et écologiquement viables pour toutes les filières cibles (légumes, céréales, fruit, viande, alimentation de bétails, etc.). > Installer des microcentrales hydroélectrique (et des unités photovoltaïque). > Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations, et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation. > Assurer la mise à niveau des institutions et des organisations professionnelles des producteurs en vue de l'exercice intensif d'activités agricole et d'élevage modernes, lucratives et durables.

Couverture géographique

> Le projet concernera de façon les anciennes provinces de **Bandundu**, de **l'Equateur** et de **Kinshasa** dont les principales caractéristiques agroenvironnementales sont :

Province	Taux de pauvreté en milieu rural	Taux de déforestation	Potentiel agricole	Potentiel en énergies renouvelables	
				Hydroélectrique	Photovoltaïque
Équateur	95 %	Modéré à fort	Modéré	Bas à Normal	Très élevé
Bandundu	91 %	Modéré à fort	Très fort	Elevé à très Élevé	Elevé
Kinshasa	77 %	Très fort	Modéré	Elevé à très Élevé	Modéré

> Tel qu'illustré sur la carte, ci-après, le système de transport de la RDC repose sur un réseau multimodal combinant transports fluvial, routier, ferroviaire, aérien et maritime. La colonne vertébrale de ce réseau est constituée par le fleuve Congo et ses affluents, des voies ferrées parallèles au fleuve permettent de contourner les chutes (en aval de Kinshasa et en amont de Kisangani). Le réseau routier vise à compléter ce système en fermant la boucle du fleuve Congo, en reliant les grands centres urbains au fleuve et en assurant l'accès à l'intérieur des provinces. Un maillage d'aéroports à travers le territoire permet un accès à l'intérieur des provinces. Enfin, les ports maritimes échelonnés le long du bief maritime à l'embouchure du fleuve permettent d'ouvrir le pays sur le grand large.

> Le potentiel en matière de routes nationales existantes (RNI, RNI7), de voies navigables et de lignes de chemin de fer dans les provinces cible permet d'envisager un trafic multimodal et des liaisons de circulation des biens et des personnes entre les principales villes de ces 3 provinces à savoir : Kinshasa, Kikwit, Bandundu et Mbandaka.

> Les groupes cibles sont :

- les professionnels du secteur de l'agriculture et de l'élevage intensif ;
- les populations environnantes (paysans, jeunes ruraux, chômeurs, etc.) ;
- les partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile e en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement, du CC et des transports, etc.

Phasage de l'exécution du projet

> Le phasage de l'exécution du programme porte une phase préliminaire et trois phases d'exécution. Les détails relatifs aux deux dernières phases en termes d'action et projets spécifiques sont consignés dans la CPDN.

> La **phase préliminaire** s'étend sur **l'année 2016** et concerne (i) la finalisation de l'élaboration du programme dans le cadre d'un processus consultatif au niveau national et au niveaux des provinces et territoire cible, (ii) la mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des Partenaires techniques et Financiers (PTF) , (iii) la mise en place d'une coordination inter-PTF & bailleurs (iv) la mise en place d'une Comité interministériel pour d'ordonnancement & coordination, et (v) la mise en place d'une cellule autonome pour le suivi-évaluation du programme haute autorité pour coordination.

> La première phase concerne les études préalables et la mise en place les structures et les outils de coordination, cette phase s'étend de 2016 à 2010.

Coût global estimatif du programme

> Le coût global la réduction des émissions des GES via un programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et périurbain (hydro-électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.) proposé s'élève à : **26.980.000 US\$.**

Détails des actions/ projets et coûts respectifs

Phase préliminaire 2016	
Activités/Projets	Coût (US\$)
> Elaboration du document de programme détaillé (2016)	220.000
> Mobilisation des ressources financières e de l'appui technique auprès des PRF	Sans incidence
Première phase 2016-2020	
Activités/Projets	Coût (US\$)
> Actualisation/Evaluation des besoins et études de faisabilité technique et économique, identification des sites pour le développement et/ou la réhabilitation de l'agriculture et de l'élevage intensifs dans les 3 provinces cibles	800.000
> Renforcements des capacités institutionnelles en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage intensif	1.200.000
> Mise en place de mécanisme d'un dispositif de financement pour le promoteur agricole (création d'une Agence de Promotion de l'Agriculture, de Pisciculture et de l'Elevage)	2800
> Etude d'identification et évaluation des besoins financiers et logistiques pour les voies d'accès aux sites de production (piste rurale, routes, ponts) et pour les liaisons entre les sites de productions et les sites de transformation et commercialisation.	1800
> Identification de sites pour les <u>microcentrales électriques</u> ou <u>photovoltaïques</u> pour alimentant les sites d'agricultures intensive retenus et Etude de faisabilité technique et économique de l'électrification des fermes et des unités de transformation et déstockage	860.000
> Etude d'identification de réseaux de transport multimodal reliant les principales villes des 3 provinces cibles et les sites des projets d'agriculture et d'élevage intensifs.	900.000
> Etude de faisabilité technique et économique et des besoins pour la mise en place réseaux de transport multimodal reliant les principales villes des 3 provinces cibles.	1800.000
> Etude Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) du programme	800.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour les projets de d'agricultures et/d'élevage	2.800.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour les projets d'Unité de transformation, valorisation et commercialisation des produits agricoles	1.800.000
> Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et élaboration des PGES pour travaux de réhabilitation, d'ouverture e/ou de mise à niveau des routes et des voies navigables et des ports et des lignes de chemin de fer et de construction de nouvelles routes	2.400.000
> Etude de calcul et validation de l'empreinte carbone du programme et appui au dispositif national de MNV des émissions des GES	1.800.000
> Elaboration des documents des APS et APD et des études d'exécution et des prestations de suivi des travaux de construction des unité de transformation et de nouvelles routes, des pistes rurales et des ponts.	3.000.000
> Elaboration des documents des APS et APD et des études d'exécution et des prestations de suivi des travaux de pour travaux de réhabilitation, d'ouverture e/ou de mise à niveau des routes et des voies navigables et des ports et des lignes de chemin de fer et de construction de nouvelles routes.	4.000.000
Total	26.980.000

2.2.4. Programme de régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public dans les grands centres urbains de RDC -Kinshasa, Lubumbashi, Matadi- (127.930.000 US\$)

<i>Secteur concerné</i>	> Energie/transports
<i>Contexte milieu concerné</i>	<p>> Les crises successives qu'a connu la RDC depuis la fin des années 70 se sont caractérisées par une profonde dégradation de la situation économique, sociale et politique ainsi que des infrastructures et services publics et notamment le transport des biens et des personnes. Le rythme de dégradation de l'économie nationale s'est sensiblement accéléré à la suite de la crise politique du début des années 90. La capitale abritant aujourd'hui plus de 11 millions d'habitants se trouve dans la situation éminemment difficile prévalant dans l'ensemble des villes congolaises qui, selon le DSCR 2ème génération (2014), continuent de nos jours à subir un processus entretenu de destruction.</p> <p>> A La dégradation du contexte socioéconomique s'ajoute la fragilisation du milieu environnemental et physique (érosions) comme corollaire d'une mauvaise gestion des villes notamment dans les domaines des transports, de gestion des déchets solides et liquides et des différentes formes de pollution. On y observe une extension continue des bidonvilles autour de grands centres urbains, où se concentre une population vulnérable sur les terres laissées pour compte (érosions des sols et collinaires, éboulement, aggravation des inondations et de l'ensablement des fleuves et autres cours d'eau). On y constate aussi un déficit important entre l'offre et la demande en matière des services de base et d'infrastructures (voiries, eau potable, électricité, gestion des déchets, assainissement, etc.).</p> <p>> Néanmoins, les indices économiques les plus récents semblent indiquer une reprise, comme en témoigne le développement du secteur de la construction qui est considéré comme un facteur de dynamisme. Il semble toutefois que la concrétisation se fasse encore attendre et l'on note un léger fléchissement des investissements nationaux et internationaux après les grands programmes et projets d'urgence de réhabilitation et de reconstruction lancés au cours de la dernière décennie.</p> <p>> Le renforcement des infrastructures de base et l'amélioration des services communs et, plus particulièrement, ceux relevant des secteurs du transport, de l'électricité, de l'eau potable et d'autres commodités urbaines (comme l'assainissement, l'élimination des déchets, etc.) constituent donc un défi réel en matière de réhabilitation et de gestion urbaine et sociale dans la ville de Kinshasa et des autres agglomérations urbaines du pays.</p> <p>> Le transport en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est à relever pour (i) s'assurer un développement durable ainsi que la condition sine qua non pour (ii) la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité à travers l'ensemble de la RDC, (iii) pour le retour d'une croissance économique durable et pour l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, gouvernement, secteur privé et communautés de base (dans la capitale comme dans les provinces, sont tous appelés à y accorder une priorité absolue dans les années qui viennent.</p> <p>> La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes, reflète la spirale négative dans laquelle se trouve les transports urbains, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les besoins en déplacements ont largement augmenté sans que l'offre arrive à satisfaire la demande ; • le taux de motorisation s'est accru ainsi que le niveau de congestion des voiries urbaines, ce qui pénalise fortement la progression des bus qui assurent le transport collectif ; • la pression sur l'espace public a fortement augmenté, notamment à travers la demande croissante en stationnement, satisfaite en partie de manière illicite et gênante pour des transports collectifs non contrôlés. <p>> En réponse à cette insuffisance des transports collectifs de masse, les transports artisanaux se sont développés, augmentant la pression sur les espaces autour des pôles multimodaux principaux.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> > Les difficultés de trafic, l'état vétuste et non rénovation systématique du parc automobile, l'absence des contrôle technique des véhicule, la qualité des carburants et le comportement des automobilistes et des usager des routes et voiries urbaines et utilisés notamment les transports collectifs du secteur informel conduisent à la fois à : <ul style="list-style-type: none"> • l'aggravation alarmante de l'insécurité routière ; • la détérioration de la qualité de l'air (Augmentation des émissions des mobiles des polluants atmosphériques et des GES (CO₂ et NO₂, SO₂, CO, Poussières et métaux lourds, etc.) ; • l'augmentation de la consommation des carburant et par conséquent des taux d'émission de CO₂ par véhicule et du volume des émissions totales des du CO₂. > En ce qui concerne les transports collectifs, il importe de constater que leur part dans les déplacements motorisés à Kinshasa et dans les grands centres urbain de la RDC ne dépasse guère le 25% du trafic. Les transports collectifs urbains souffrent aussi de: <ul style="list-style-type: none"> • manque d'attractivité du fait de l'insuffisance de leur offre en volume et en qualité et des conditions de circulation fortement dégradées par la congestion de la voirie notamment aux heures de pointe ; • absence de dimension multimodale pour les différents modes de transport y compris les transports publics ; • insuffisance et précarité et des mécanismes de financement dans un contexte national où la voiture individuelle profite du subventionnement des carburants ; • une fragilité économique des exploitants privés comme les opérateurs publics (SCTP, OVD, Hôtels de Villes, Police routière, etc.), dont les déficits cumulés prennent d'inquiétantes proportions. Cela ne permettant pas plus de payer complètement les charges, les réparations de véhicules et la rénovation régulière du parc automobile ; • un besoin de clarification du système de gouvernance des transports, les rôles d'opérateurs et de régulateurs étant insuffisamment définis et la coordination inter-acteurs (centraux, déconcentrés et décentralisés) sont insatisfaisantes. > Programmées de longue date, la réhabilitation et la remise en état des voiries urbaines et la restructuration des systèmes de transports urbains (notamment le transport public et des marchandises) sont plus que jamais à l'ordre du jour. > Ainsi, afin de répondre à cette impérieuse nécessité, le gouvernement de la RDC compte participer au titre de sa CPDN à la réduction des émissions des GES à travers un programme de régulation de la circulation urbaine et de réhabilitation et promotion du transport public dans 3 grands centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi). Ce programme pourrait être lancé grâce à l'appui de la communauté internationale (ajouterait à plusieurs programmes et projets de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures de transports qui été élaborés avec l'appui des partenaires techniques et financiers tel que le PMURR et le PURUS, etc.
<p><i>But du programme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer le trafic urbain dans les capitales de 3 provinces du pays en les dotant de plans de circulation urbaine et de dispositif de contrôle et régulation de trafic (multimodal). > Contribuer à une meilleure gestion de l'espace urbain et à une meilleure maîtrise de la planification et de l'extension urbaine : Doter les 3 centres urbains ciblés de plans directeurs de réhabilitation et de mise à niveau du réseau multimodal (routier, ferroviaire, fluvial) et des plans d'aménagements du territoire (milieu urbain et périurbain) avec une mise à jour quinquennale. > Eradiquer l'enclavement des cités et faciliter l'accès des populations aux centres d'activités, aux services sociaux de base et aux espaces et centres des sports, de récréation et des loisirs. > Améliorer les conditions de sécurité pour les usagers de la route, les piétons et les riverains. > Réduire les nuisances sonores et atmosphériques en améliorant la fluidité du trafic automobile et supprimant les embouteillages.

	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à niveau et moderniser le système de transport (de personnes et des marchandises) eu égard des exigences du développement socioéconomique escompté au titre de al CPDN de la RDC et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les agglomérations cibles, à la cohésion et au développement équilibré du tissu urbaine et au lancement et à la croissance économique et au développement durable du pays.
<p><i>Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Conduire une réforme globale du cadre réglementaire ayant trait au trafic urbain et le déplacement des populations: sécurité routière, contrôle technique, répression de l'alcoolémie au volant, des excès de vitesse, et de l'usage de la route de façon générale, etc. > Apporter un appui technique et financier pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination plurisectorielle (Routier, maritime et fluvial, ferroviaire et aérien) en charge de l'exploitation et le développement du système de transports et des infrastructures de transports, des routes et des voiries urbaines dans les grands centres urbains du pays et faciliter l'installation et la gestion commune d'un système multimodal des transports. > Mettre à niveau et renforcer les capacités managériales, techniques et financières des départements et structures sous-tutelles des ministères en charge de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires ainsi que ceux en charge de la planification, de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de la protection de l'environnement t la lutte contre le CC. > Associer à la régulation et la modernisation du dispositif de transport, les activités et actions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de sécurité routière et sécurité urbaine de manière générale. ; • la lutte contre la pollution par gaz d'échappement des véhicules et la réduction des émissions des GES ; • la lutte contre la domination du secteur informel et la prise de mesures coercitives pour réduire les effets néfastes du ce secteur informel et combattre les interventions incontrôlées sur l'espace public routier, les voiries urbaines et les infrastructures et les services de transport ; • la dotation des 3 grands centres urbains de la RDC (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi) d'un plan de circulation mise à jour et adapté aux contraintes actuelles. > Encourager et faciliter les procédures et l'obtention des autorisations pour des opérateurs privés pouvant intervenir aux niveaux de (i) la prestation des services de transports des personnes et des marchandises, (ii) la maintenance des équipements et des infrastructures de transport, (iii) le contrôle technique des voitures.
<p><i>Résultats escomptés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > 5 Mt CO2e des émissions de GES sont réduites à l'horizon 2030 par rapport au scénario BAU. > Le parc automobile de 3 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi) mise à niveau et renové (+ de 40% de véhicules en circulation ont moins de 10 ans d'âge en 2020 et +de 60% en 2030). > Le trafic automobile est maîtrisé et les embouteillages et encombrements de trafic sont réduits. > L'offre du transport public est quantitativement accrue et qualitativement améliorée (augmentation de 60% des places disponibles, acquisition de plus de 50 nouveaux Bus et mini bus par 100 000 habitants). > L'accès au travail, au soin, à l'école et autres services sociaux de base, aux infrastructures de transport public et aux centres de loisirs est assuré pour toutes les franges sociales. > Le transport de marchandises et l'approvisionnement des marchés, et centres d'activités sont assurés. > Une réduction globale de la consommation du carburant (plus de 30%). > Une réduction des émissions des polluants atmosphériques et des GES (Avec objectifs de respects des normes de l'OMS en 2025). > Réduction des nombres des accidents et des nombres des victimes de la circulation tout

moyen de transport confondu (-60% d'accidents et -de 80% de victimes enregistrés en 2030).

*Actions
spécifiques &
Axes
d'intervention*

- > La régulation de la circulation urbaine.
- > La réhabilitation et promotion du transport public dans les centres urbains.
- > La mise en place d'une gestion efficace de la circulation et du trafic du transport des voyageurs et des marchandises. Cette gestion s'articulera autour des axes suivants :
 - la mise à niveau institutionnelles, réglementaires des services de transport et le renforcement de leur capacité technique et managériales ;
 - la réhabilitation, la modernisation et le développement des réseaux existants, des équipements de régulation et suivi du trafic et du parc automobile ;
 - le rehaussement du niveau de la sécurité routière via la mise à jour du plan de circulation routière des villes cibles et en apportant un appui technique et financier aux institutions en charge de la gestion du système du transport, de la sécurité routière et de la délivrance des permis de conduire et des agréments pour le transport des personnes et des marchandises.
- > Le lancement du contrôle techniques des voitures (y compris les gaz d'échappements) et la surveillance de la qualité de l'air dans les 3 villes cibles en tout l'associant au travail à réaliser dans le cadre de MNV.
- > Les principales mesures/actions/projets proposés sont :

<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place des mesures administratives spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> - L'application du contrôle technique des voitures en circulation et l'encouragement du secteur privé pour l'installation des centres de contrôle technique. - L'introduction d'une vignette automobile favorisant les voitures munies de systèmes anti-pollution (pots catalytiques, etc.) et pénalisant les voitures à grande consommation de carburants (grandes cylindrées, 4x4, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre l'insécurité routière
<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des contrôles et de la répression des entraves à la circulation et la sécurité routière. - Apporter un appui institutionnel et technique aux structures et autorités de l'Etat et municipales qui sont en charge du contrôle du trafic et la lutte contre le vandalisme et les dégâts causés aux infrastructures et équipements de transport.
<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration du parc automobile
<ul style="list-style-type: none"> - La diminution de l'âge moyen du parc. - L'introduction du pot catalytique pour les voitures les plus récentes.
<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité du carburant
<ul style="list-style-type: none"> - L'abaissement du taux de soufre dans le diesel. - L'introduction progressive sur le marché de l'essence sans plomb, et le retrait progressif de l'essence ordinaire (avec plomb).
<ul style="list-style-type: none"> • La réorganisation de la circulation automobile et la promotion et la répartition modale du système de transport public
<ul style="list-style-type: none"> - La revue du plan de circulation de 3 villes et les doter de plans de trafic, plan directeur des transports et schéma directeur d'aménagement de territoire. - L'organisation du stationnement et notamment au niveau du centre-ville. - La mise en place d'un réseau de transport public performant.

- La réservation des couloirs pour le transport public sur les voies à forte congestion.
- La réorganisation et la mise à niveau du système de transport privé.
- L'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques à favoriser le transport de leur personnel par les transports en commun ou le covoiturage.
- La réglementation de la circulation des véhicules lourds et du système de transport et de livraison des marchandises dans la capitale.

- La réduction des émissions atmosphériques mobiles et la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air

- L'élaboration d'une réglementation spécifique sur l'air.
- la promulgation des normes à l'émission fixes et mobiles et de la qualité de l'air ambiant.
- La mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans la ville de Kinshasa, de Lubumbashi et de Matadi.
- L'introduction des contrôles des gaz d'échappements des véhicules.
- Le renforcement des capacités institutionnelles du MEDD en matière de surveillance de la qualité de l'air et de lutte contre la pollution atmosphérique.

- La réalisation des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux

- Les décideurs.
- Les professionnels du secteur de transport.
- Les usagers de la route et la population.
- Les écoliers, etc.

Couverture géographique et groupes cibles

> Les villes cibles sont retenues compte tenu de leurs caractéristiques humaines, socioéconomiques et environnementales :

Ville	Population ²	Caractéristiques
Kinshasa	9 463 749	<ul style="list-style-type: none"> - Très forte activité économique-diverses - Congestion fréquente du trafic – - Transport public insuffisant et archaïque - Parc automobile majoritairement vétuste - Fortes nuisances urbaines et environnementale - Fort potentiel de transport multimodal
Lubumbashi	1 786 397	<ul style="list-style-type: none"> - Très forte activité économiques-minière - Congestion fréquente du trafic - Forte nuisance urbaines et environnementale
Matadi	306 053	<ul style="list-style-type: none"> - Très forte activité économique-portuaire (Boma/Matadi) - Nuisances urbaines et environnementale - Potentiel de transport multimodal modéré

> Les groupes cibles sont :

- les classes moyennes et pauvres des trois grandes villes populations ;
- les représentants de la société civile et les mass-médias ;
- les opérateurs privés du secteur des transports et ses services connexes ;
- les municipalités/Hôtels de ville et les Ministères et organismes sous-tutelle en charge de la gestion urbaine, de l'environnement, de la planification et l'aménagement du

² Données de l'année 2012

	territoire, des transport et notamment les services de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires, de la régulation du trafic et la sécurité routière, le contrôle technique des voitures et les contrôle des émissions des voiture de unité mixte.	
<i>Synthèse des coûts des investissements requis</i>	Activités/Projets	Coût (US\$)
	> Elaboration du document de programme détaillé (2016)	220.000
	> Mobilisation des ressources financières et de l'appui technique auprès des PRF	0.0
	> Actions/projets à effet financier et d'application immédiate pour la fluidité et la sécurité routière	83.590.000
	> Actions/projets à effet financier pour le contrôle d'échappements des véhicules, la surveillance de la qualité de l'air et de MNV des GES	44.120.000
	> Investissement global requis	127.930.000
<i>Coût estimatif global du programme</i>	Actions/projets à effet financier et d'application immédiate pour la fluidité et la sécurité routière	
	Période d'exécution 2017-2020	
	Intitulé	Coût (US\$)
	> Elaborer et initier la mise en place des plans de circulation à l'intérieur de chaque commune avec une coordination assurée par les Hôtels de Villes.	600.000
	> Créer et apporter un appui technique et financiers création de Haute Autorité et des unités provinciales mixtes pour la régulation du trafic et la sécurité routière, le contrôle technique des voitures et les contrôle des émissions des voiture de unité mixte (Ministères et ministères provinciaux de l'intérieur, de transports, de l'environnement, Hôtels de villes, etc.). (Budget de fonctionnement/formation/communication 60.000 US\$ par unité/an sur 10 ans)	1.8000.000
	> Procéder à la formation des agents municipaux afin de renforcer les équipes des unités de régulation de la circulation de la police.	360.000
	> Sensibiliser, éduquer et former les usagers et les riverains de la route (mettre à contribution les ONG, les Hôtel de Ville/Police municipale, ONATRA et les masses média) au respect de la réglementation en vigueur.	390.000
	> Apporter un appui institutionnel et technique aux structures et autorités de l'Etat et municipales. qui sont en charge du contrôle du trafic, la lutte contre le vandalisme et les dégâts causés aux infrastructures et équipements de transport.	2.400.000
	> Identifier et mettre en œuvre un programme de mise à niveau des capacités managériales, techniques et financières des entités en charge de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires avec comme objectif la promotion du transport multimodal.	5.600.000
	> Apporter un appui technique et financier pour la mise en place d'un	42.000.000

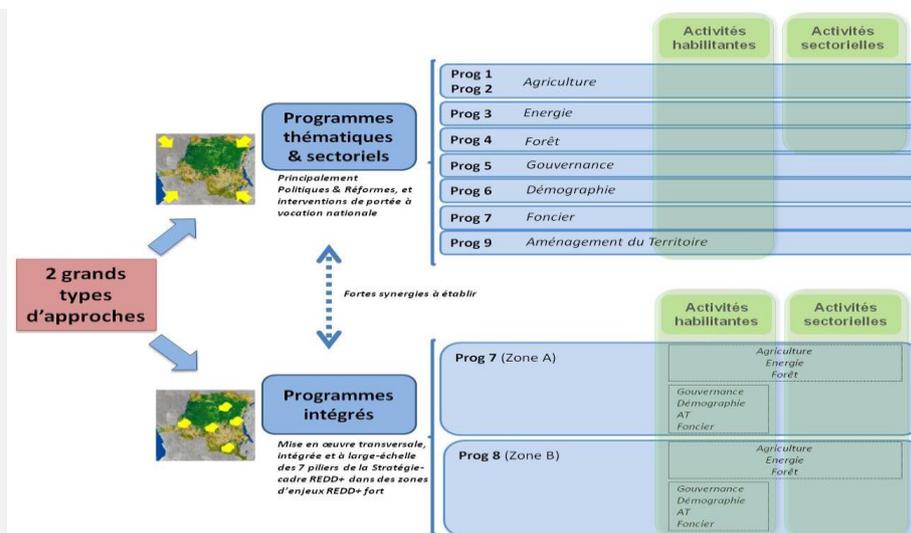
<p>système du contrôle technique des voitures en circulation et l'encouragement du secteur privé pour l'installation des centres de contrôle technique (créer 3 Agences provinciales de contrôle technique).</p>	
<p>> Renforcer et multiplier l'installation de feux tricolores (60 feux).</p>	12.000.000
<p>> Rétablir la signalisation horizontale, verticale et directionnelle sur l'ensemble du réseau routier et particulièrement dans les zones dangereuses et à risques.</p>	900.000
<p>> Equiper les autorités en charge de régulation de la circulation (URC) (hôtels de villes/police municipale) en matériel roulant : 3 lots (24 doubles cabines 4X4, 24 Camions de transport de troupes, 320 Motos Scooters et Boxer, 04 Minibus : 3,6 millions US\$ par lot)</p>	10.800.000
<p>> Equiper les autorités en charge de régulation de la circulation (URC) (hôtels de villes/police municipale) en matériel de transmission (02 Poste fixe police, 100 Postes émetteurs récepteurs VHF, 480 milles US\$ par lot).</p>	1.440.000
<p>> Equiper Hôtels de villes et services provinciaux de l'ONATRA en moyens opérationnels : 3 lots (03 véhicules type 4x4, 30 grands panneaux de sensibilisation à messages variables</p>	1.800.000
<p>> Acquérir 3 lots de 10.000 alcootests pour les opérations de contrôle.</p>	270.000
<p>> Installer 40 radars fixes et un PC de contrôle sur les voies à haut trafic</p>	3.600.000
<p>Montant des investissements requis</p>	83.590.000

Actions/projets à effet financier pour le contrôle d'échappements des véhicules, la surveillance de la qualité de l'air et de MNV des GES

Intitulé	Coût (US\$)
<p>> Création et appui technique et financiers pour une Agence de surveillance la qualité de l'air (y compris installation et équipement de 3 Poste centraux à Kinshasa, Matadi et Lubumbashi)</p>	36.600.000
<p>> Appui technique et financier aux services en charge des MNV du MEDD et ministères provinciaux de l'environnement.</p>	1.600.000
<p>> Formation des cadres et techniciens du MEDD dans le domaine de la pollution atmosphérique et la surveillance de la qualité de l'air</p>	660.000
<p>> Mettre en place et équiper 3 unités mixtes pour le contrôle des gaz d'échappement des voitures</p>	3.660.000
<p>> Acquisition et installation des premières stations fixes et mobiles des réseaux de surveillance de la qualité de l'air de surveillance de la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 station fixes et 2 stations mobiles à Kinshasa (3,3 millions US\$) - 2 station fixes et 1 stations mobiles à Lubumbashi (1,55 millions US\$) - 2 station fixes et 1 stations mobiles à Matadi (1,55 millions US\$) 	6.600.000
<p>Montant des investissements requis</p>	49.120.000

2.2.5. Programme National de restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations pauvres et vulnérables en République Démocratique du Congo (123.3000.000 US\$)

<i>Secteurs concernés</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Foresterie et changement d'utilisation des terres > Agriculture > Energie
<i>Contexte/milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Dans son plan d'action gouvernemental, le Gouvernement de RDC souhaite concilier développement humain et protection de l'environnement. A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale". Dans ce cadre, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 149 Mha, contre 155 Mha actuellement. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha. > Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 GteCO₂ de gaz à effet de serre (GES), soit environ 15% des émissions mondiales annuelles. > La Stratégie-cadre s'est fixée comme objectif de financer ses premiers investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF). A terme, le Fonds national REDD+ doit constituer le point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie. > Dans le cadre de la CPDN, il importe de s'appuyer sur cette stratégie pour définir des programmes intégrés axés sur les résultats qui permettront de minimiser les duplications liées à une approche-projet et les coûts de transaction associés aux paiements REDD+ basés sur des résultats en termes d'émission/absorption carbone dans un futur régime sous la Convention cadre des Nations-Unies contre le changement climatiques (CCNUCC). > La mise en œuvre de la stratégie prévoit la mise en œuvre des types de programmes : (i) programmes thématiques portant sur un pilier de la Stratégie-cadre et vise à appuyer une réforme habilitante (gouvernance, démographie, aménagement du territoire et foncier) ou sectorielle (forêt, agriculture, énergie) à l'échelle nationale ;(ii) Programmes intégrés portant sur plusieurs, voire les sept, piliers de la Stratégie-cadre et visant à concentrer les appuis (habilitants et/ou sectoriels) dans une zone où il y a une forte pression sur les forêts et un niveau de pauvreté important.



Le présent programme combine les 2 types d'approches. Il capitalise les expériences des programmes antérieurs.

But du programme

- > Valoriser directement la réduction d'émissions de GES auprès d'un mécanisme de compensation basé sur les résultats (Fonds ou marchés carbone) » et /ou augmenter les stocks de carbone pour une gestion durable des ressources forestières.
- > Développer les activités habilitantes et sectorielles contribuant à réduire la pauvreté des populations rurales.
- > Promouvoir « l'approche paysages et intégré » conciliant la gestion des ressources de la biodiversité, l'atténuation des causes des changements climatiques et la promotion des moyens d'existence.

Objectif en termes d'interrelation et de co-bénéfices

- > Réduction de la déforestation et de la dégradation grâce à la réduction des pratiques de défriche-brûlis et amélioration des rendements agricoles grâce aux techniques de restauration des paysages dégradés et à l'intégration agro sylvo pastorale.
- > Gestion durable des ressources forestières et diminution de l'exploitation illégale des ressources forestières et contribuer à la lutte contre la pauvreté.
- > Amélioration de la gouvernance environnementale et facilitation de l'accès aux services environnementaux.
- > Amélioration des capacités d'adaptation des ruraux aux effets du Changement climatiques.
- > Renforcement des capacités des agents de l'administration, de la société civile et des communautés.

Résultats escomptés

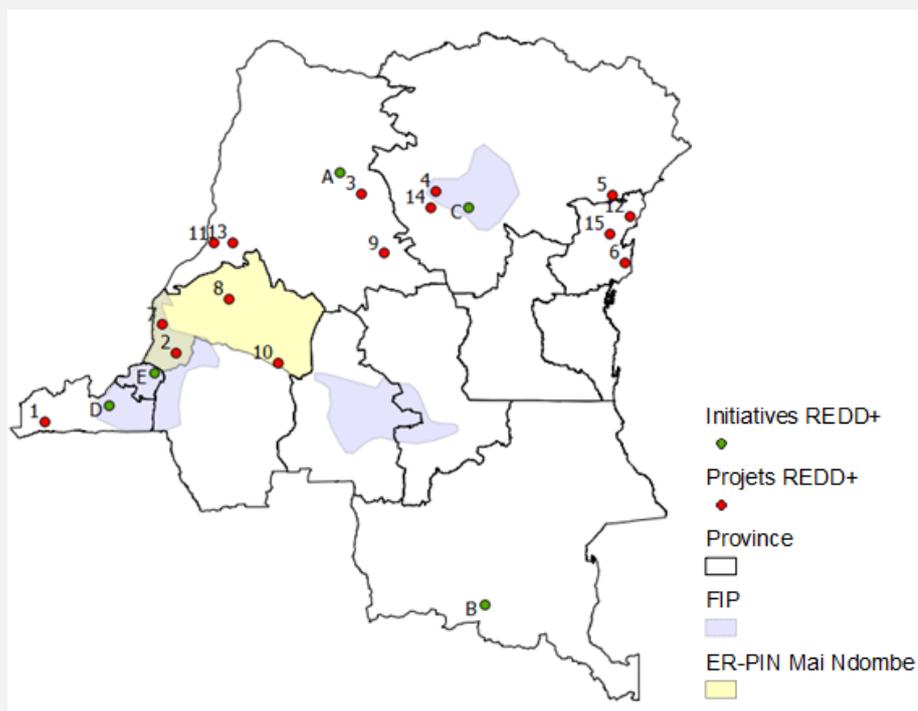
24,1 Mt CO₂e des émissions de GES sont réduites à l'horizon 2030 par rapport au scénario BaU.

- > Secteur Foresterie et changement d'utilisation des terres :
 - afforestation de 2 millions d'hectares en 10 ans. Les populations rurales sont fortement impliquées dans les opérations de plantation, d'aménagement des bassins versants d'entretien grâce à la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Cela sera fait dans le cadre de l'initiative de Bonn Challenge du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) qui vise la restauration des paysages forestiers sur 150 millions d'Ha dans le monde. Les communautés locales sont formées et impliquées dans la restauration grâce à des approches participatives adaptées à chaque zone écologique ;
 - réhabilitation de 10 000 Ha de boisements des sites de l'exploitation minière et pétrolière. Le secteur privé est fortement impliqué dans les activités de réhabilitation pour réduire les impacts de l'exploitation minière et pétrolière sur la biodiversité ;

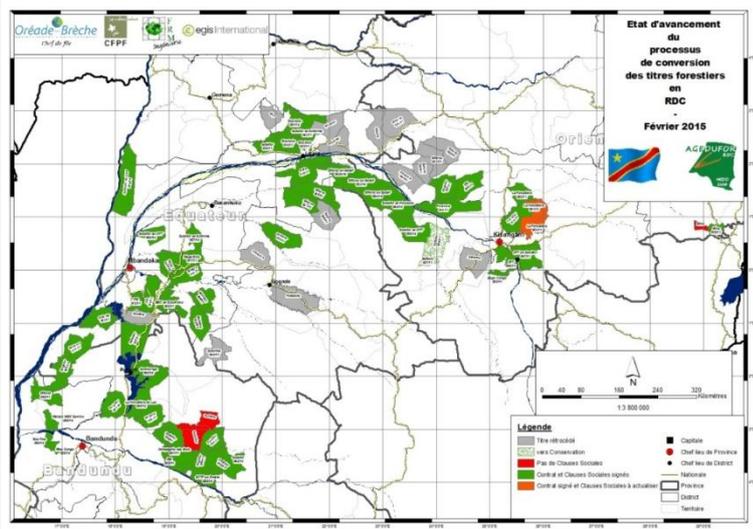
	<ul style="list-style-type: none"> • aménagement et certification de 10 millions d'hectares de forêts naturelles. Des plans d'aménagement des concessions forestières et des forêts des communautés sont élaborés et mis en œuvre grâce aux partenariats entre l'Etat, le secteur privé et les organisations de la conservation. ; • gestion des ressources de la biodiversité autour des aires protégées du Mayombe, des Virunga et de Kahuzi Biega. Les Directives de la gestion dans et autour des aires protégées sont mises en œuvre pour un meilleur stockage de carbone et la conservation de la biodiversité. <p>> Secteur Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction des feux de brousses par la protection de 200 000 Ha de savanes par an, soit 2 millions d'Ha en 10 ans. Un programme national impliquant les communautés dans la gestion des feux de brousses est lancé et des actions pilotes mises en œuvre. <p>> Secteur Transversal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcement des capacités des parties prenantes et transfert des technologies: Les besoins technologiques pour les composantes agriculture, utilisation des terres et changements d'affectation des terres et forêts et énergie, procédés industriels et déchets seront identifiés ; l'Observation systématique du climat (organisation de l'observation systématique du climat, différents types d'observations systématique du climat, état des lieux des observations météorologiques, idées de projets pour l'Observation systématique du climat) sera effective et ; le programme national de renforcement des capacités (cout du plan stratégique, ressources internes, ressources externes, suivi-évaluation) sera mise en œuvre ; • mise en place d'un cadre réglementaire à la REDD : l'appui à la mise en place des outils réglementaires et techniques relatifs au REDD+ en RDC est effectif : les procédures d'homologation, le système national de Mesure, notification et vérification (MNV), les Systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) incluant l'application du principe de Consentement libre informé préalable (CLIP).
<i>Actions spécifiques</i>	<p>> Afforestation de 2 millions d'hectares en 10 ans pour séquestrer le carbone dans le cadre de l'initiative Bonn Challenge.</p> <p>> Réhabilitation de 10 000 Ha autour des sites d'exploitation minière et pétrolière.</p> <p>> Aménagement et certification de 10 millions d'hectares de forêts naturelles.</p> <p>> Protection de 2 millions d'hectares contre les feux de brousse.</p> <p>> Gestion des ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées.</p>
<i>Objectifs spécifiques du programme</i>	<p>> Contribuer à améliorer le cadre réglementaire de mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale de la REDD+ au bénéfice de toutes les parties prenantes.</p> <p>> Contribuer à réduire la déforestation et promouvoir l'afforestation et la production des biens et services environnementaux au bénéfice des communautés locales.</p> <p>> Contribuer à réhabiliter les sites qui subissent des pressions croissantes de l'exploitation minière industrielle et artisanale.</p> <p>> Accompagner les concessionnaires dans l'aménagement forestier en appuyant des projets pilotes REDD+ à l'échelle des concessions forestières industrielles et artisanales et des forêts des communautés.</p> <p>> S'attaquer à tous les facteurs de pression sur les forêts et de pauvreté qui freinent le développement des communautés locales riveraines des aires protégées et des concessions forestières.</p> <p>> Lutter contre les feux de brousse dans les savanes et les forêts sèches par des mesures préventives et des approches éco systémiques.</p>
<i>Couverture Géographique</i>	<p>> Selon la vision de la coordination nationale REDD, la distribution des projets et initiatives REDD (afforestation et restauration des paysages) se fera selon la distribution des projets et initiatives existants. Ces projets/initiatives se trouvent sur un arc Ouest-Est, couvrant</p>

les Provinces du Bas-Congo, de Kinshasa, du Bandundu (partie Nord), de l'Équateur, de l'Orientale et du Nord Kivu.

- > Les Provinces des deux Kasai, du Maniema, du Sud Kivu et du Katanga sont vierges de projets ou initiatives, à l'exception du PIREDD/MBKIS qui a vocation à intervenir dans les bassins de Mbuji-Mayi et Kananga dans les deux Kasai, ainsi que l'initiative (très localisée) Kamao / Eco-Livelihoods près de Kolwezi dans le Haut-Katanga.
- > Ces informations sont utiles pour prévoir la distribution des futurs programmes intégrés REDD+ qui pourraient être mis en œuvre par le Fonds national REDD+ dans son premier cycle d'investissement : « ils devraient idéalement être proches des projets et initiatives existantes (afin de pouvoir bénéficier de leurs retours d'expériences), tout en ne les chevauchant pas, pour éviter les déperditions de moyens humains et financiers ».



- > En ce qui concerne l'aménagement des concessions forestières, il suivra le plan de zonages actualisé. En effet, depuis 2000, la RDC a pris l'engagement ferme de conduire des réformes politiques, économiques et institutionnelles de tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs des forêts et de l'environnement. La promulgation de la loi 11/2002 du 29 /8/2002 et son décret d'application ont permis de trouver un cadre favorable à cette conversion. L'objectif visé était de mieux définir les grandes lignes de la politique forestière et d'y intégrer les aspects de durabilité sociale, économique et écologique et la reconnaissance de la superposition des usages multiples de l'espace forestier.
- > En 2005, la première revue participative de tous les titres a été faite en application du code forestier pour juger la validité légale de chacun d'eux. Avec la clôture du processus de conversion des titres, la situation au 31 juillet 2014 se présente comme suit : Sur 81 titres jugés convertibles au final (15 075 894 ha) dont 57 titres convertis (10 706 293 ha représentant 71%) , 3 titres en "sursis" (394 359 Ha représentant 3%M), 5 titres en demande de concession de conservation (434 905 Ha représentant 3%) et 16 titres remis au domaine de l'Etat (3 540 335, représentant 23%).
- > On constate que finalement les superficies vouées à la production forestière par rapport à la superficie forestière totale sont fortement réduites (moins de 10%) alors que ce ratio est de 36% pour le Cameroun, 45% pour le Gabon et 65% pour le Congo.



- > La réhabilitation de 10 000 Ha de boisements des sites de l'exploitation minière et pétrolière sera dans 3 provinces : Orientale dans la zone de Mambassa, autour du parc des Virunga au Nord Kivu et dans le Katanga.
- > La restauration des paysages sera réalisée dans les provinces du Bas-Congo, de Kinshasa, du Bandundu, de l'Équateur, de l'Orientale, Sud Kivu et du Nord Kivu.
- > Gestion des ressources de la biodiversité autour des aires protégées du Mayombe, des Virunga et de Kahuzi Biega. Ces aires protégées subissent actuellement des pressions anthropiques diverses (exploitation minière, agriculture, braconnages..). Elles présentent également beaucoup d'opportunités en matière d'écotourisme et de gestion communautaire des ressources.
- > **Les groupes cibles** sont principalement les membres de la coordination nationale REDD, les communautés rurales y compris les populations autochtones, les représentants de la société civile et du secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Phasage de l'exécution du Programme

Le programme concerne les études préalables, le renforcement des capacités et le transfert des technologies, la mise en œuvre des outils réglementaires à la REDD et la formulation des études de faisabilité des différentes composantes du programme. Pour les autres phases, se référer à la CPDN.

Coût global estimatif du programme

- > Le coût global du Programme est de 123 300 000 USD\$.

Détails des actions/ projets et coûts respectifs

Première phase 2017-2020	
Activités/Projets	Coût (US\$)
> Etudes de faisabilité du Programme et validation dans les provinces	1 000 000
> Actualisation de l'Etude sur les besoins en renforcement des capacités et transfert des technologies	300 000
> Renforcement des capacités institutionnelles et en transfert des technologies	80 000 000
> Mise en place du système de surveillance et de MNV National en liaison avec l'approche régionale	20 000 000
> Mise en place et fonctionnement des Systèmes d'information sur les sauvegardes (SIS) dans les provinces incluant l'application du principe de Consentement libre informé préalable (CLIP)	22 000 000
Montant global des investissements requis	123.300.000